M6 GROUPE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

26 AVRIL 2017

ORDRE DU JOUR

1. RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE
2. LE 1ER TRIMESTRE 2017
3. RAPPORT DU PRÉSIDENT ET OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
4. PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS
5. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
6. RÉPONSES AUX QUESTIONS DES ACTIONNAIRES
7. VOTE DES RÉSOLUTIONS

M6 GROUPE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

26 AVRIL 2017

INTRODUCTION

DOCUMENTS SUR LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE

LES ÉLÉMENTS REQUIS PAR LA RÈGLEMENTATION SONT DISPONIBLES SUR LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RAPPEL DU CALENDRIER DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 AVRIL 2017

9 MARS
DÉPÔT DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE À L'AMF

9 MARS
COMMUNIQUÉ DE MISE À DISPOSITION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET MISE EN LIGNE DE CE DOCUMENT

22 MARS
PUBLICATION AU BALO DE L'AVIS PRÉALABLE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

4 AVRIL
ENVOI DES CONVOCATIONS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES ET AUX REPRÉSENTANTS DU COMITÉ D'ENTREPRISE

5 AVRIL
COMMUNIQUÉ DE MISE À DISPOSITION DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

6 AVRIL
ENVOI DES CONVOCATIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AUX ACTIONNAIRES NOMINATIFS

10 AVRIL
PUBLICATION AU JAL ET AU BALO DE L'AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

23 AVRIL
DATE LIMITE D'INSCRIPTION DES TITRES POUR VOTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DATE LIMITE DE PRISE EN COMPTE DES VOTES PAR CORRESPONDANCE

VIDEO SUR LES ACTIVITÉS DU GROUPE

M6 GROUPE

1. RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

1. RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

INTRODUCTION

GROUPE

PERTINENCE DU MODÈLE STRATÉGIQUE DU GROUPE

ACQUISITION & PRODUCTION DE CONTENUS

GROUPE M6 · STUDIO · FILMS · STUDIO 89 PRODUCTIONS · C-PRODUCTIONS

ACTIVITÉS DIGITALES

GOLDEN MOUSTACHE · COVER GARDEN · ROSE CARPET · VLOGGIST · DOT. MOVE

DIFFUSION DE CONTENUS

M6 · W9 · 6ter · PARIS PREMIÈRE · téva · serieclub · Girondins TV · Music

6play · Sixième Style · Stories · COMIC · CRAZY KITCHEN · home time · BRUCE

DIVERSIFICATIONS

INTERACTIONS · GIRONDINS DE BORDEAUX · HOME SHOPPING SERVICE GROUPE M6 · BEST of TV

monAlbumPhoto.fr · Printic · Panorabanques.com Le comparateur de banques · TURBO · Radins.com · MétéoCity · cuisineAZ · clubic · de.co.fr

FAITS MARQUANTS 2016

GROUPE

1. DES AUDIENCES HISTORIQUES

PDA FRDA-50 RECORD

22,2%

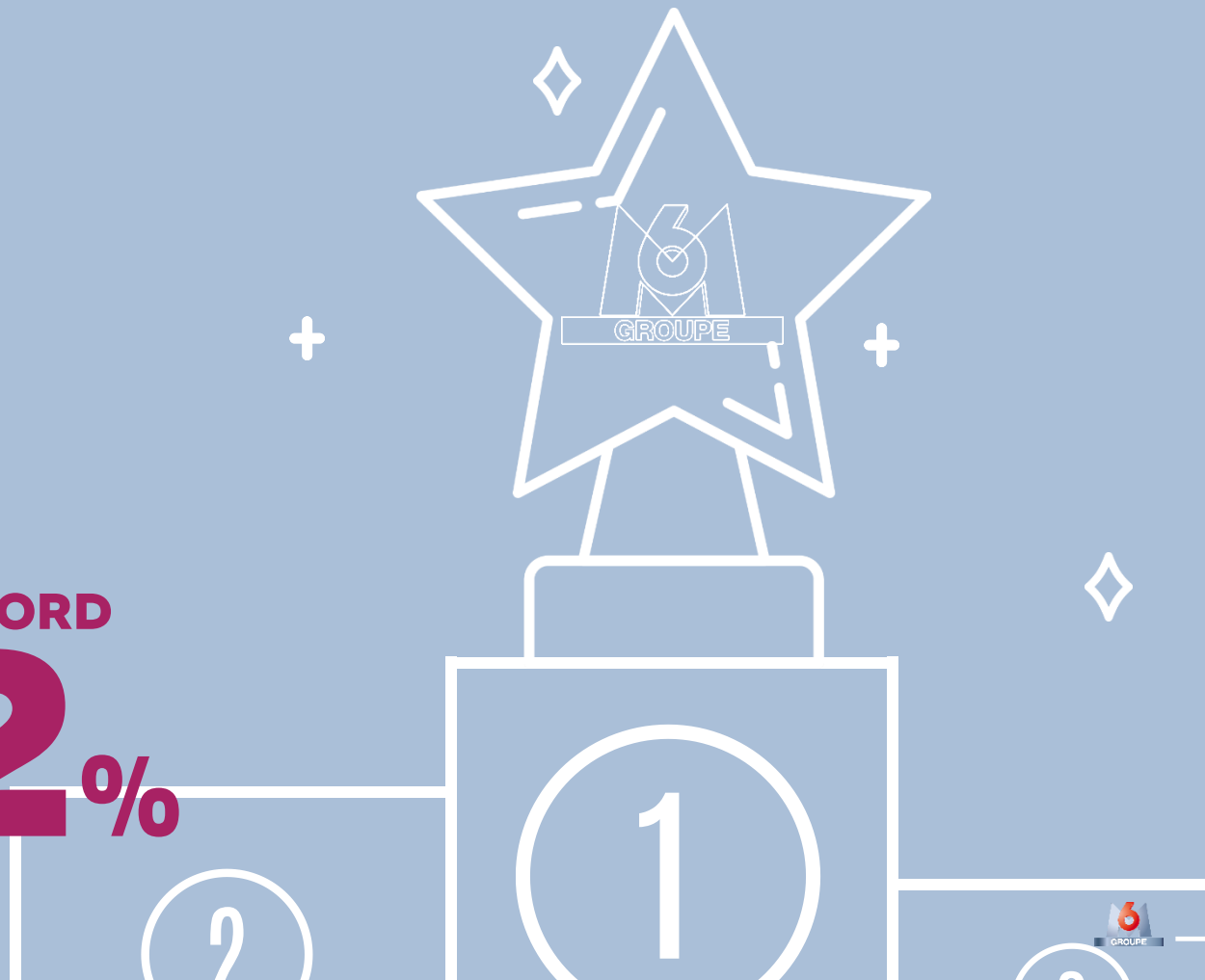

FAITS MARQUANTS

1. DES AUDIENCES HISTORIQUES

PDA FRDA-50 RECORD

22,2%

RECORD D'AUDIENCE HISTORIQUE DEPUIS LA CRÉATION DE LA CHAÎNE AVEC LA FINALE PORTUGAL/FRANCE

5ÈME MEILLEURE AUDIENCE HISTORIQUE DE LA TÉLÉVISION

1. DES AUDIENCES HISTORIQUES

PDA FRDA-50 RECORD

22,2%

3,1 M TÉLÉSPECTATEURS

ÉMISSION POLITIQUE LA PLUS PUISSANTE DE LA RENTRÉE AUPRÈS DU PUBLIC DE MOINS DE 50 ANS (HORS DÉBATS)

FAITS MARQUANTS

1. DES AUDIENCES HISTORIQUES

PDA FRDA-50 RECORD

22,2%

RETOUR GAGNANT
3,3 M TÉLÉSPECTATEURS

2. UN EBITA RECORD GRÂCE À UNE CONTRIBUTION NON RÉCURRENTE DU CONTRAT M6 MOBILE

M6 Mobile by Orange

INDEMNITÉ CONTRACTUELLE REÇUE DE

50M€

3. DEUX NOUVELLES ACQUISITIONS

ACQUISITION & PRODUCTION DE CONTENUS

DIFFUSION DE CONTENUS

DIVERSIFICATIONS

ACTIVITÉS DIGITALES

MANDARIN CINÉMA

iGraal

3. DEUX NOUVELLES ACQUISITIONS

ACQUISITION & PRODUCTION DE CONTENUS

GROUPE M6 · STUDIO · FILMS · STUDIO 89 PRODUCTIONS · C-PRODUCTIONS · MANDARIN CINÉMA

ACTIVITÉS DIGITALES

GOLDEN MOUSTACHE · COVER GARDEN · ROSE CARPET · VLOGGIST · DOT MOVE

DIFFUSION DE CONTENUS

M6 · W9 · 6ter · PARIS PREMIÈRE · téva · serieclub · Girondins TV · M6 Music

6play · Style · Stories · COMIC · CRAZY KITCHEN · home · BRUCE

DIVERSIFICATIONS

M6 INTERACTIONS · GIRONDINS DE BORDEAUX · HOME SHOPPING SERVICE · BEST of TV

monAlbumPhoto.fr · Printic · iGraal · Papier Banques

RÉSULTATS HISTORIQUES

CHIFFRE D'AFFAIRES PUBLICITAIRE

853,3M€

PLUS HAUT HISTORIQUE

PART DE MARCHÉ PUBLICITAIRE DES CHAÎNES GRATUITES

24,4%

PLUS HAUT HISTORIQUE

EBITA

245,5M€

PLUS HAUT HISTORIQUE

1. RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

LES CHIFFRES — CLÉS 2016

CHIFFRES CLÉS

DES RÉSULTATS EN FORTE HAUSSE

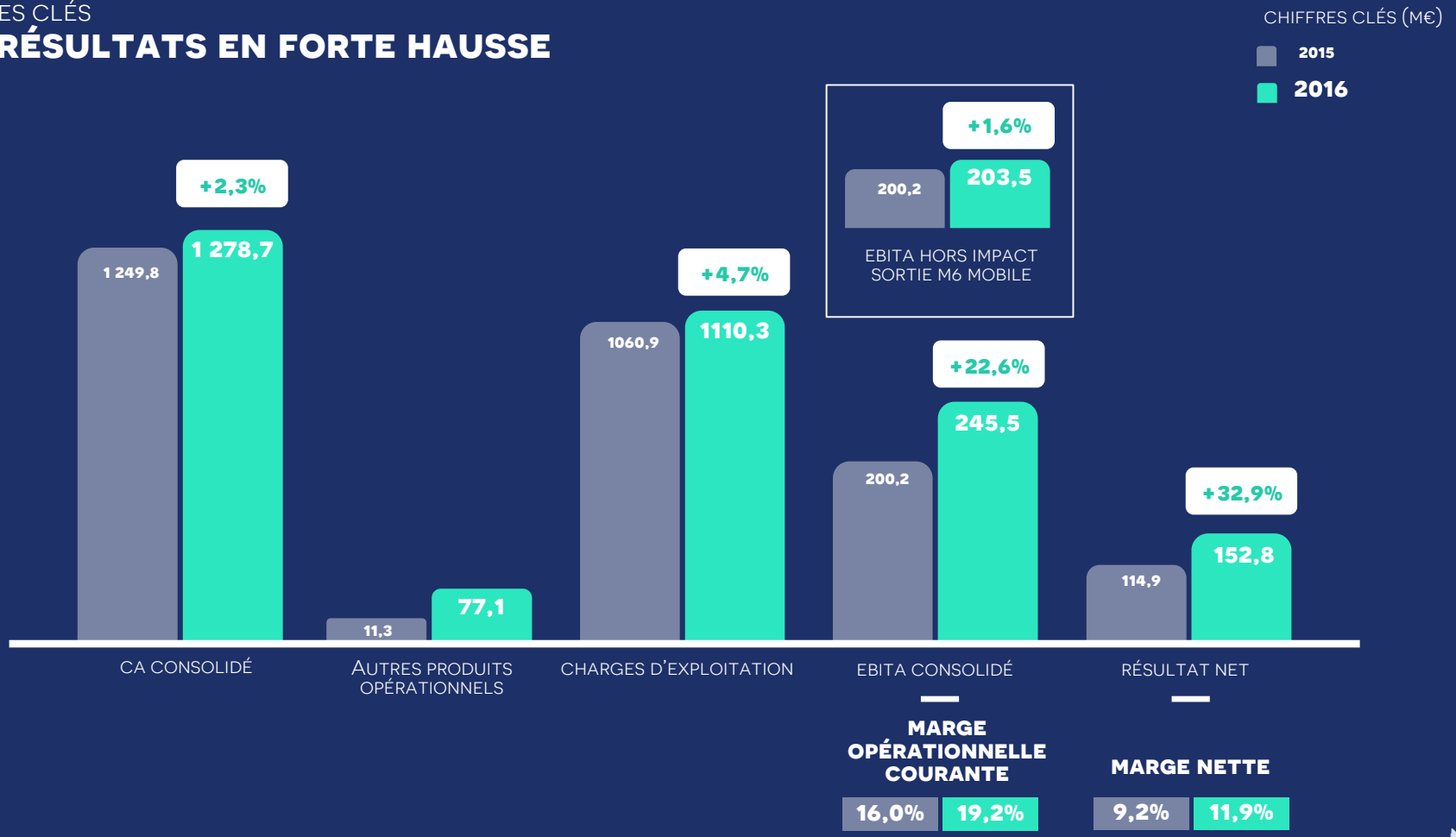

1. RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

TÉLÉVISION

1. RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

TÉLÉVISION

AUDIENCES

M6 GROUPE

LE GROUPE M6 PROGRESSE EN 2016

2015
2016

AUDIENCES CHAÎNES GRATUITES

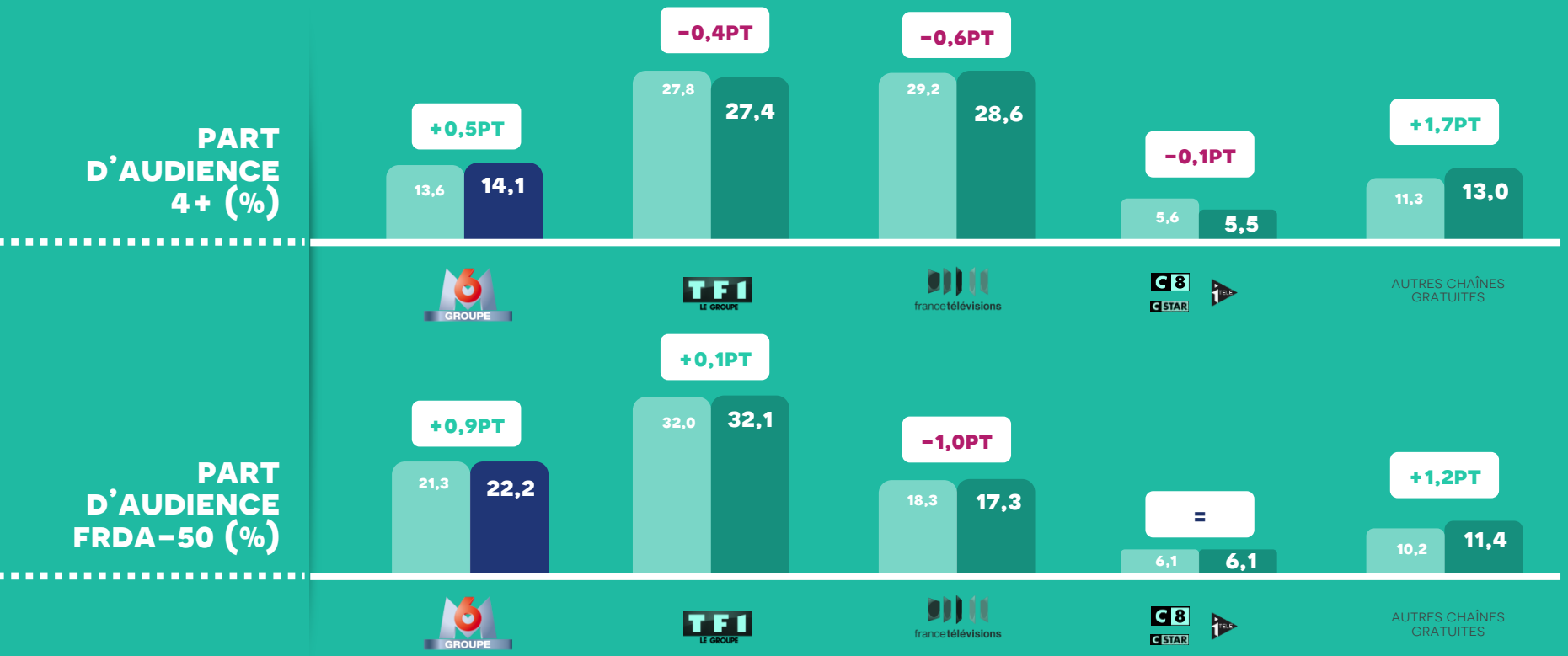

SOURCE : MMW MÉDIAMÉTRIE

2016 : M6 RÉDUIT L'ÉCART AVEC F2 ET TF1

PARTS D'AUDIENCE ANNUELLES 4+ DES CHAÎNES HISTORIQUES (EN%)

SOURCE: MÉDIAMÉTRIE MÉDIAMAT

2016 : AUPRÈS DE LA CIBLE COMMERCIALE, M6 N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI PROCHE DE TF1

EVOLUTION DU RATIO PDA CHAÎNE M6 / PDA CHAÎNE TF1 AUPRÈS DES FRDA-50

SOURCE: MÉDIAMÉTRIE MÉDIAMAT

TÉLÉVISION – AUDIENCES

M6 : PROGRESSION DE L'AVANT-SOIRÉE

PARTS D'AUDIENCE 4+ ET FRDA-50 EN ACCESS (17H30 – 19H30)

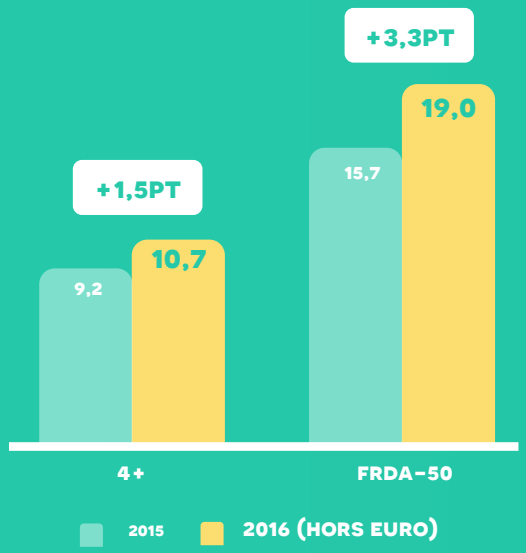

SOURCE : MMW MÉDIAMÉTRIE

TÉLÉVISION – AUDIENCES

M6 : DE NOMBREUX SUCCÈS EN SOIRÉE

M6 PROGRESSE EN UN AN EN PRIME TIME

(TRANCHE 21H – 22H30)

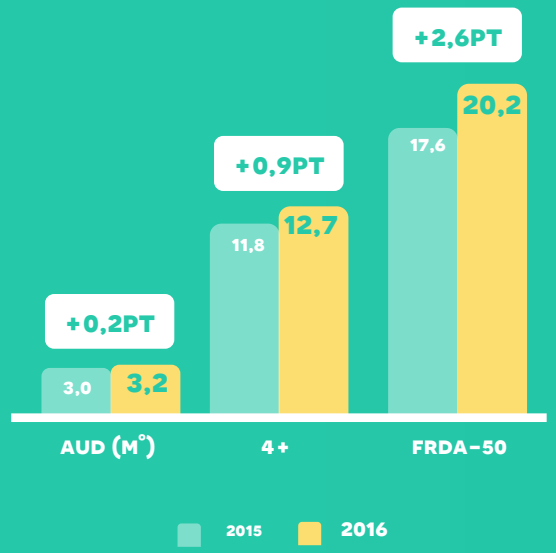

SUCCÈS DES MARQUES FORTES

SUCCÈS DES NOUVEAUTÉS

PUISSANCE DES SÉRIES US INÉDITES

SOURCE : MMW MÉDIAMÉTRIE

AVEC L'EURO, M6 RÉALISE LES 3 PLUS GROSSES AUDIENCES DE SON HISTOIRE

TOP 10 DES MEILLEURES AUDIENCES DE M6 DEPUIS SA CRÉATION (EN MILLIONS DE TÉLÉSPECTATEURS)

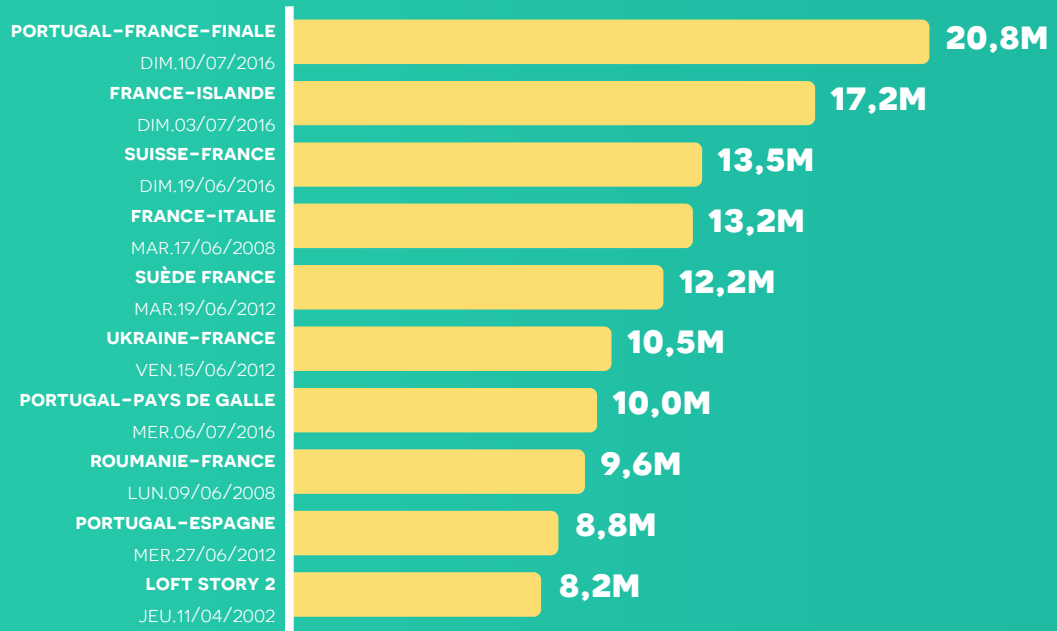

SOURCE : MMW MÉDIAMÉTRIE

1. RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

TÉLÉVISION

AUDIENCES

TNT

W9 6ter

W9 ET 6TER PARMI LES MEILLEURES CHAÎNES TNT SUR LA CIBLE COMMERCIALE

SOURCE : MMW MÉDIAMÉTRIE

SUCCÈS DE W9 EN AVANT-SOIRÉE ET EN SOIRÉE

NIVEAUX SOLIDES POUR W9 EN ACCESS

TRÈS BONNES PERFORMANCES DE L'OFFRE SPORT

OFFRE CINÉMA PUISSANTE

MEILLEURE OFFRE DE MAGAZINES SUR LA TNT ET SUCCÈS DES DOCUMENTAIRES INÉDITS

PUISSANCE TNT L'OFFRE LEADER DE LA TNT

PUISSANCE TNT

L'OFFRE PUBLICITAIRE LEADER DE LA TNT

AUDIENCES 2016 (FRDA-50)

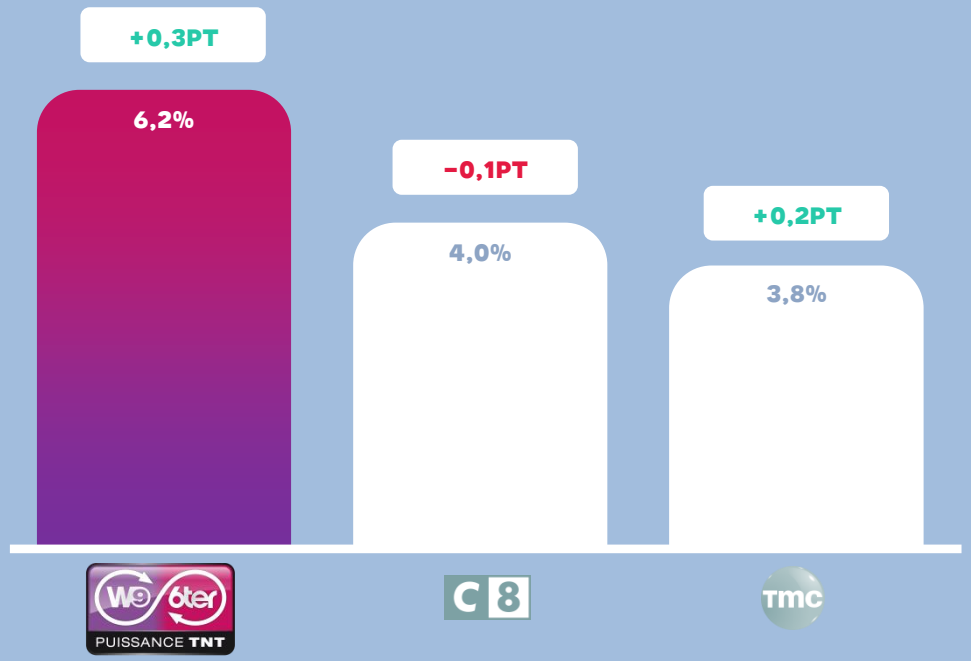

6ter

TÉLÉVISION – AUDIENCES TNT

2016 : 6TER FAIT UNE TRÈS BELLE ANNÉE (+0,3 PT 4+)

UN ENCHAÎNEMENT PUISSANT EN JOURNÉE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

UNE PROGRESSION DE L'ACCESS, AVEC DES SÉRIES ET DE LA REAL

PRÉSENCE DU CINÉMA (SUCCÈS DES BLOCKBUSTERS US) ET DES TÉLÉFILMS

EXCELLENTES PERFORMANCES POUR ONCE UPON A TIME EN INÉDIT

LA PRODUCTION NORBERT COMMIS D'OFFICE POURSUIT SA PROGRESSION

1. RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

TÉLÉVISION — AUDIENCES

CAB SAT

PARIS PREMIÈRE téva

EN 2016 PARIS PREMIÈRE ET TÉVA SE POSITIONNENT PARMI LES MEILLEURES CHAÎNES PAYANTES

PARIS PREMIERE

CHAÎNE PAYANTE **LA PLUS CONNUE** DU GRAND PUBLIC *

MEILLEURE ANNÉE HISTORIQUE AUPRÈS DE L'ENSEMBLE DU PUBLIC

PARTS D'AUDIENCES NATIONALES EN 2016 (ÉTÉ INCLUS)

4+	CSP+
0,42%	**0,45%**

RÉCEPTION DE LA CHAÎNE : 32% DES FRANÇAIS**

téva

1ÈRE CHAÎNE AUPRÈS DES FRDA-50

MEILLEURE ANNÉE 4+ / FRDA-50 DEPUIS 2012

PARTS D'AUDIENCES NATIONALES EN 2016 (ÉTÉ INCLUS)

4+	FRDA-50
0,36%	**0,79%**

RÉCEPTION DE LA CHAÎNE : 42% DES FRANÇAIS**

SOURCE : MMW – BASE ÉDITEURS 11H + MÉDIAMAT' THÉMATIK JANVIER-JUIN 2016 + ÉTÉ 2016 + SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 2016
** ÉTUDE CSA – AVRIL 2016*
** *ATTENTION CES RÉCEPTIONS SONT MESURÉES SUR JANVIER-OCTOBRE 2016, EXCLUANT LA NOUVELLE INITIALISATION SUR OCTOBRE-DÉCEMBRE 2016*

1. RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

TÉLÉVISION

— MARCHÉ PUBLICITAIRE

M6 PUBLICITÉ

DANS UN MARCHÉ PUBLICITAIRE PLURIMÉDIA EN HAUSSE DE 1,1% EN 2016, LA TÉLÉVISION MAINTIENT SA POSITION

ESTIMATION DU MARCHÉ PUBLICITAIRE PLURIMÉDIA 2016 PAR MÉDIA EN MDS €
EVOLUTION EN % – ETUDE IREP

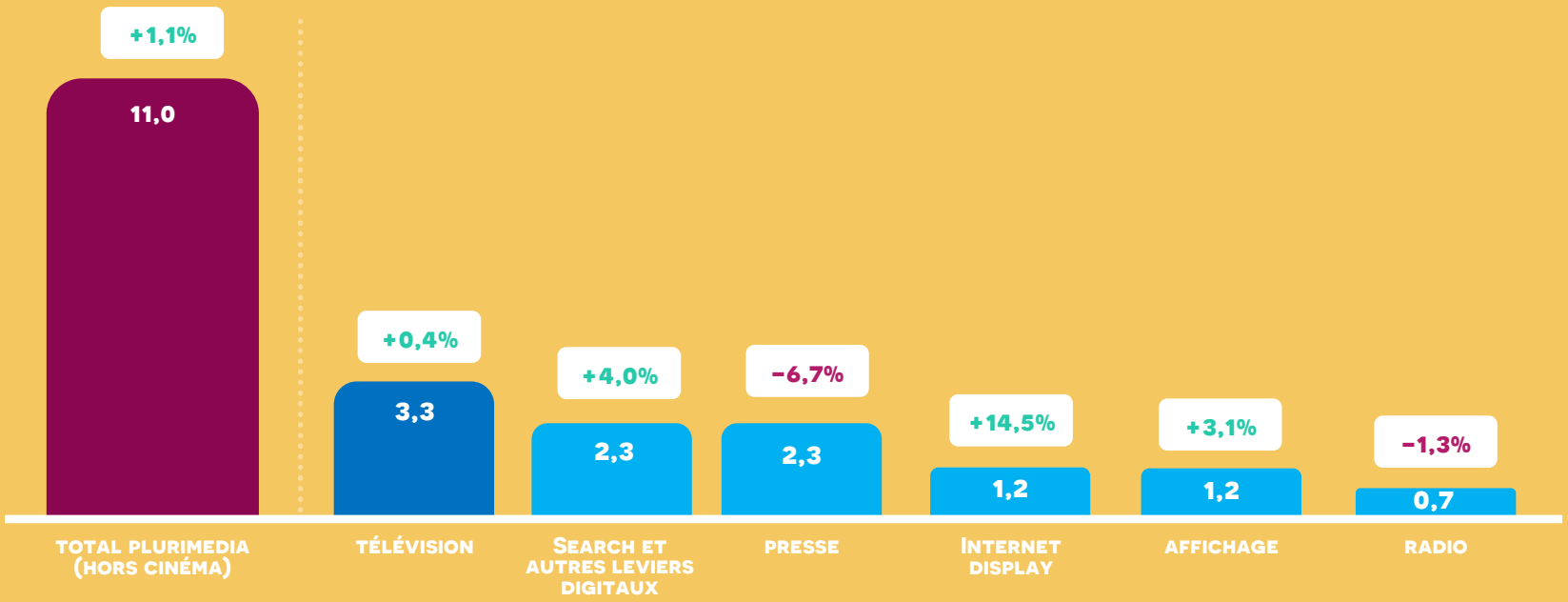

LE CHIFFRE D'AFFAIRES PUBLICITAIRE DU GROUPE M6 ATTEINT SON PLUT HAUT HISTORIQUE

CHIFFRE D'AFFAIRES PUBLICITAIRE NET DU GROUPE M6 (M€)

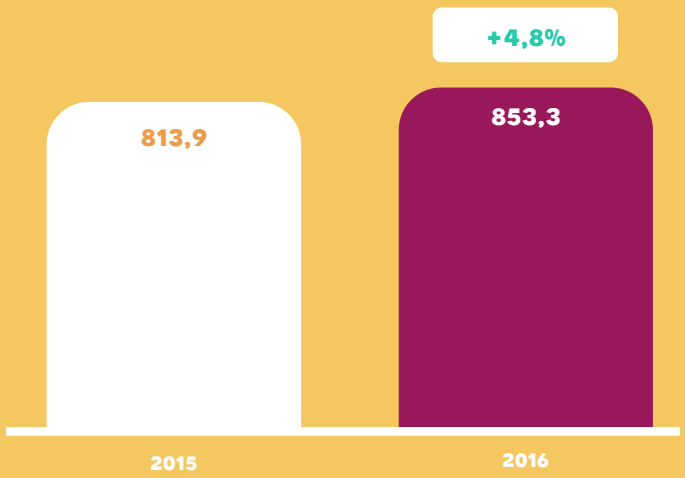

CHAÎNES GRATUITES

M6 W9 6ter

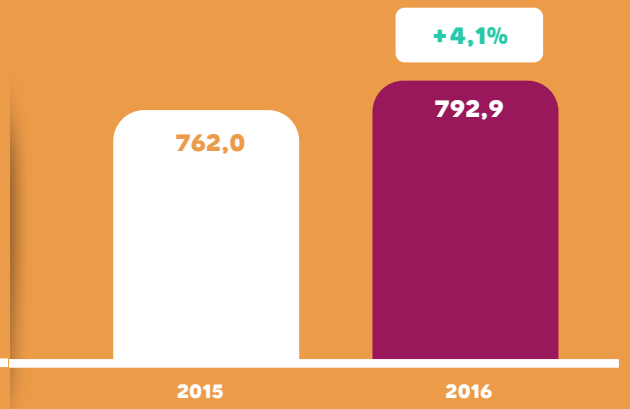

AUTRES ACTIVITÉS

PARIS PREMIÈRE téva Music INTERNET

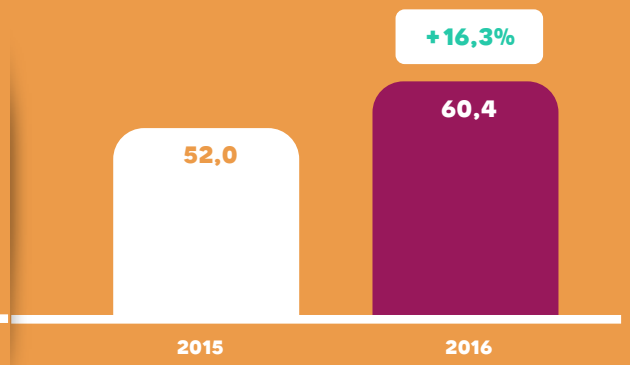

LES CHAÎNES GRATUITES DU GROUPE M6 VOIENT LEUR DE PART DE MARCHÉ PUBLICITAIRE AUGMENTER DE +0,9 POINT EN 2016, À LEUR PLUS HAUT NIVEAU HISTORIQUE

2009/2015
2016

ÉVOLUTION DE LA PART DE MARCHÉ PUBLICITAIRE TV NETTE DES CHAÎNES GRATUITES DU GROUPE M6 DEPUIS 2009 EN %

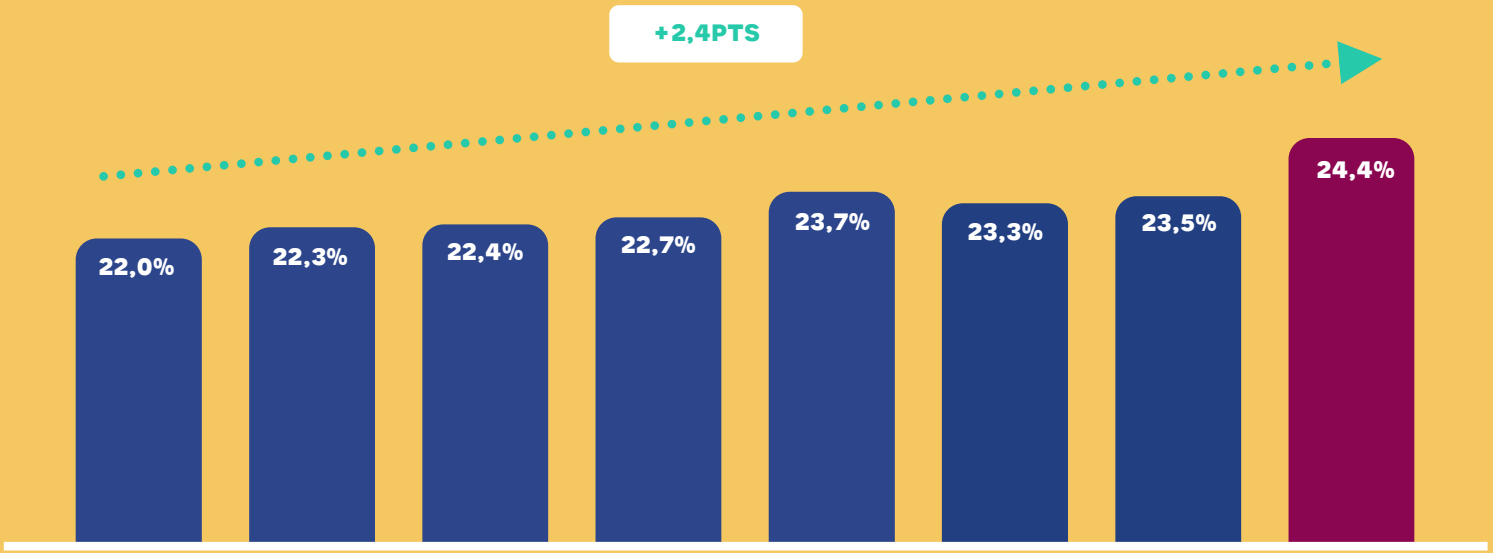

UNE ACTIVITÉ TV PERFORMANTE

EBITA TV 2016 VS. 2015 EN M€

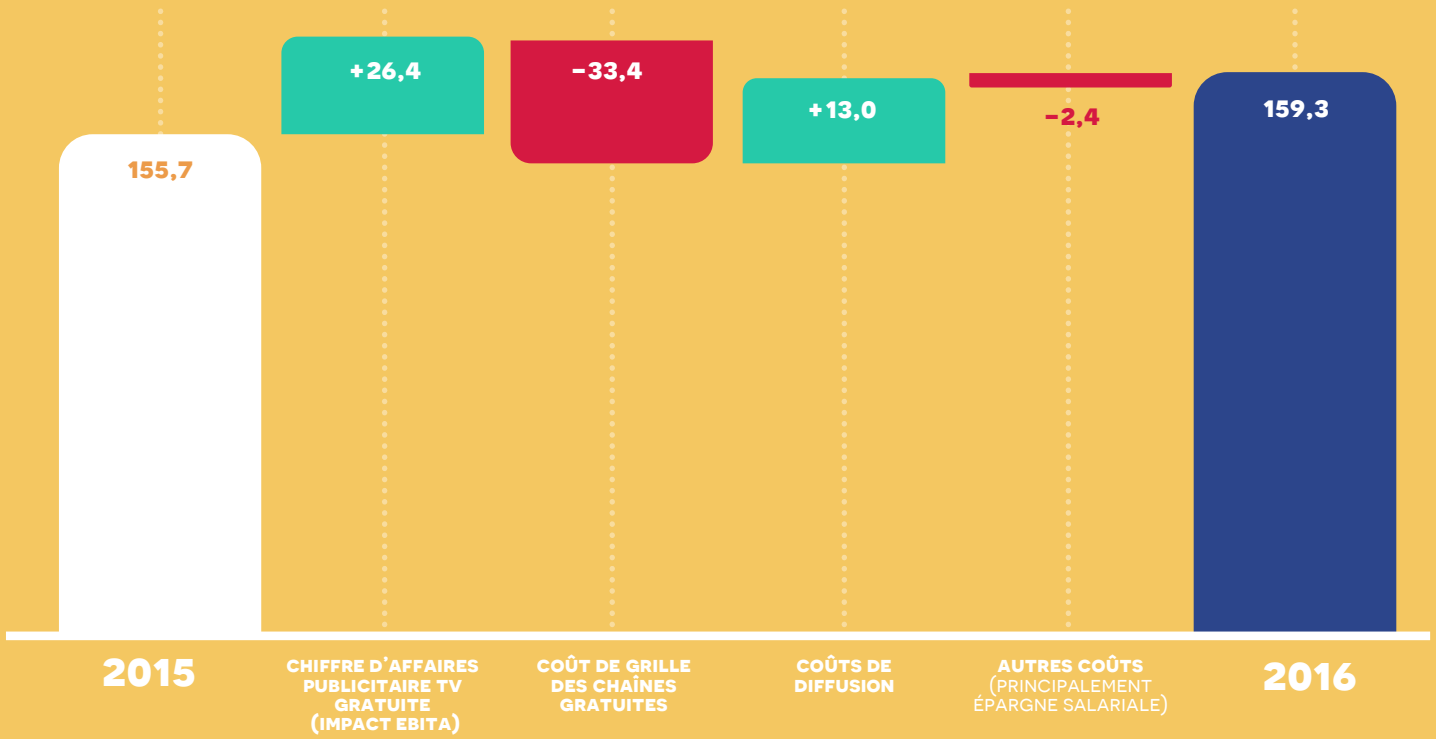

1. RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

PRODUCTION ET DROITS — — AUDIOVISUELS

GROUPE M6

FILMS

PRODUCTION & DROITS AUDIOVISUELS

SUCCÈS EN SALLES DES FILMS DISTRIBUÉS PAR SND

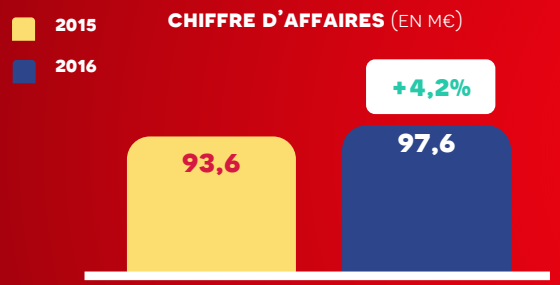

MARGE **8,6%**

CINÉMA

UN CA ET UN EBITA EN HAUSSE GRÂCE À UN CALENDRIER DE SORTIES CINÉMA PLUS FAVORABLE

GROUPE M6

15 FILMS SORTIS EN SALLE VS 13 EN 2015

10,5 M D'ENTRÉES

FILMS

8 FILMS COPRODUITS

9,7 M D'ENTRÉES

1. RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

DIVERSIFICATIONS

M6 MOBILE : ARRÊT PROGRESSIF DE LA COMMERCIALISATION DE L'OFFRE

TRANSFERT PROGRESSIF DES ABONNÉS M6 MOBILE BY ORANGE VERS DES OFFRES ORANGE ÉQUIVALENTES

CONTRIBUTION À L'EBITA DE 69,8 M€ EN HAUSSE DE

+45,2 M€

SUR UN AN GRÂCE ESSENTIELLEMENT À L'INDEMNITÉ VERSÉE AU TITRE DE LA FIN DE LA COMMERCIALISATION

DIVERSIFICATIONS

M6 WEB HORS M6 MOBILE : PROGRESSION DES RECETTES PUBLICITAIRES VIDEOS SUR INTERNET

CA* (EN M€)

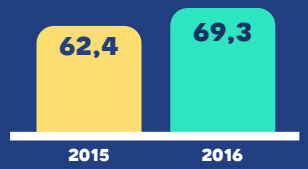

EBITA* (EN M€)

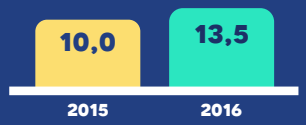

CATCH UP

LE GROUPE POURSUIT LE DÉVELOPPEMENT DE SA PLATEFORME DIGITALE

6play

PLUS DE 15M D'INSCRITS

1,5MD DE VIDÉOS VUES EN 2016 (+54% SUR 1 AN)

PORTAILS

GRÂCE À L'INTÉGRATION OXYGEM

294M DE VIDÉOS VUES EN 2016 (X3 VS 2015)

CA* (EN M€)

EBITA* (EN M€)

MCN

GOLDEN MOUSTACHE

ROSÉ CARPET

394M DE VIDÉOS VUES EN 2016 (X2 VS 2015)

* M6 WEB HORS M6 MOBILE

DIVERSIFICATIONS

VENTADIS : UN VOLUME D'AFFAIRES MAINTENU DANS UN MARCHÉ DIFFICILE

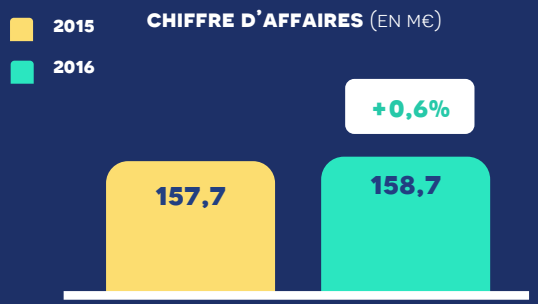

BEST of TV

DE NOUVEAUX BESTSELLERS

GLAMBRUSH

STARSHOWER

POCKET HOSE

monAlbumPhoto.fr

ELARGISSEMENT DE L'OFFRE

DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX SEGMENTS DE PRODUITS PHOTOS ET CAPACITÉ DE PRODUCTION DOUBLÉE

HOME SHOPPING SERVICE GROUPE M6

GAMME EN COURS DE RENOUVELLEMENT

ARTISHOT

TARTE EXPRESS

K DERM

Ventadis
Vente à distance - Groupe M6

DIVERSIFICATIONS

F.C.G.B : RÉDUCTION DES PERTES

2015

2016

CHIFFRE D'AFFAIRES (EN M€)

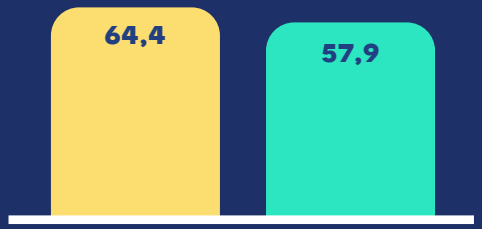

EBITA (EN M€)

DES RÉSULTATS SPORTIFS ENCORE INSUFFISANTS, MARQUÉS PAR LA NON-QUALIFICATION EUROPÉENNE

	LIGUE 1	EUROPA LEAGUE
2014/2015	6ÈME	NON QUALIFIÉ
2015/2016	11ÈME	PARTICIPATION AUX PHASES DE POULES
2016/2017	4ÈME *(AU 23/04/2017)*	NON QUALIFIÉ

1. RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

UNE ENTREPRISE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

M6 GROUPE

LA GESTION DES TALENTS

42%

DES COLLABORATEURS ONT BÉNÉFICIÉ D'UNE FORMATION EN 2016

15 188

HEURES DE FORMATIONS

ONT ÉTÉ DISPENSÉES

51%

DE FEMMES

DANS LES EFFECTIFS

42%

DE FEMMES

AU CONSEIL DE SURVEILLANCE

LE RESPECT DU PUBLIC ET SA RESPONSABILITÉ ENVERS LA SOCIÉTÉ

6 000

RÉPONSES

AUX TÉLÉSPECTATEURS

2,6 M€

DE DONS

À DES ŒUVRES D'INTÉRÊT PUBLIC

100%

DES PROGRAMMES SOUS-TITRÉS SUR M6 ET W9

60%

DES PROGRAMMES SOUS-TITRÉS SUR 6TER

1. RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

COMPTES

COMPTES

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ ÉCONOMIQUE SIMPLIFIÉ

Groupe M6	31 décembre 2015	31 décembre 2016	Variation 2016 / 2015 (M€)
Chiffre d'affaires	1 249,8	1 278,7	28,9
Autres produits opérationnels	11,3	77,1	65,8
Total des produits opérationnels	**1 261,1**	**1 355,8**	**94,7**
Consommations et autres charges opérationnelles	(630,2)	(647,8)	(17,6)
Charges de personnel (yc participation)	(250,4)	(261,7)	(11,3)
Impôts, taxes, versements assimilés	(57,5)	(60,2)	(2,7)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations (nettes de reprises)	(122,7)	(140,6)	(17,9)
Résultat Opérationnel Courant [EBITA]	**200,2**	**245,5**	**45,3**
Plus-value sur cessions d'immobilisations	-		-
Produits et charges opérationnels liés aux regroupements d'entreprises	(1,1)	(1,2)	(0,2)
Résultat Opérationnel [EBIT]	**199,1**	**244,3**	**45,1**
Résultat financier	**2,0**	**0,8**	**(1,3)**
Part du résultat dans les coentreprises et les entreprises associées	0,9	1,7	0,8
Résultat courant avant impôt	**202,0**	**246,7**	**44,7**
Impôt sur le résultat	(87,1)	(94,0)	(6,8)
Résultat net des activités poursuivies	114,9	152,8	37,8
Profit ou perte après impôt des activités en cours de cession / cédées	-	-	-
Résultat net de la période	**114,9**	**152,8**	**37,8**
Attribuable au Groupe	115,0	152,7	37,7
Attribuable aux intérêts non-contrôlants	(0,1)	0,0	0,1

COMPTES

BILAN SIMPLIFIÉ

GROUPE M6	31 DÉCEMBRE 2015 (*)	31 DÉCEMBRE 2016	VARIATION 2016 / 2015 (M€)
GOODWILL	89,7	101,5	11,8
ACTIF NON COURANT	287,2	304,7	17,4
ACTIF COURANT	637,3	680,6	43,3
TRÉSORERIE	175,8	174,4	(1,4)
TOTAL ACTIF	**1 190,2**	**1 261,3**	**71,0**
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	583,9	616,3	32,3
INTÉRÊTS NON-CONTRÔLANTS	(0,3)	(0,1)	0,2
PASSIF NON COURANT	39,9	52,4	12,5
PASSIF COURANT	566,6	592,7	26,1
TOTAL PASSIF	**1 190,2**	**1 261,3**	**71,0**

(*) L'ÉCART PAR RAPPORT AUX COMPTES PUBLIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015 CORRESPOND AU RECLASSEMENT DES AVOIRS DIVERS À ÉMETTRE DE 17,2 M€ D'AUTRES DETTES D'EXPLOITATION À CRÉANCES CLIENTS NETTES.

COMPTES

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Groupe M6	31 décembre 2015	31 décembre 2016	Variation (M€)
Capacité d'autofinancement d'exploitation	318,2	373,2	55,1
Variation de BFR d'exploitation	(65,2)	(21,0)	44,2
Avances au titre de contrats de location	(20,0)	-	20,0
Impôt	(76,2)	(83,7)	(7,6)
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	**156,8**	**268,5**	**111,7**
Flux de trésorerie des activités d'investissements	**(149,2)**	**(145,8)**	**3,3**
Eléments récurrents	*(117,8)*	*(130,4)*	*(12,6)*
Eléments non récurrents	*(31,3)*	*(15,4)*	*15,9*
Flux de trésorerie des activités de financement	**(92,9)**	**(124,1)**	**(31,2)**
Eléments récurrents	*(109,9)*	*(109,2)*	*0,7*
Eléments non récurrents	*17,0*	*(14,9)*	*(31,9)*
Effet des écarts de conversion de trésorerie	0,2	0,1	(0,1)
Variation globale de trésorerie	**(85,1)**	**(1,4)**	
Trésorerie à l'ouverture	**260,9**	**175,8**	(85,1)
Trésorerie à la clôture	175,8	174,4	(1,4)
Trésorerie nette de clôture	176,5	176,4	(0,1)

1. RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

STRUCTURE DU CAPITAL ET ANNÉE BOURSIÈRE

M6 GROUPE

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

RÉPARTITION DU CAPITAL

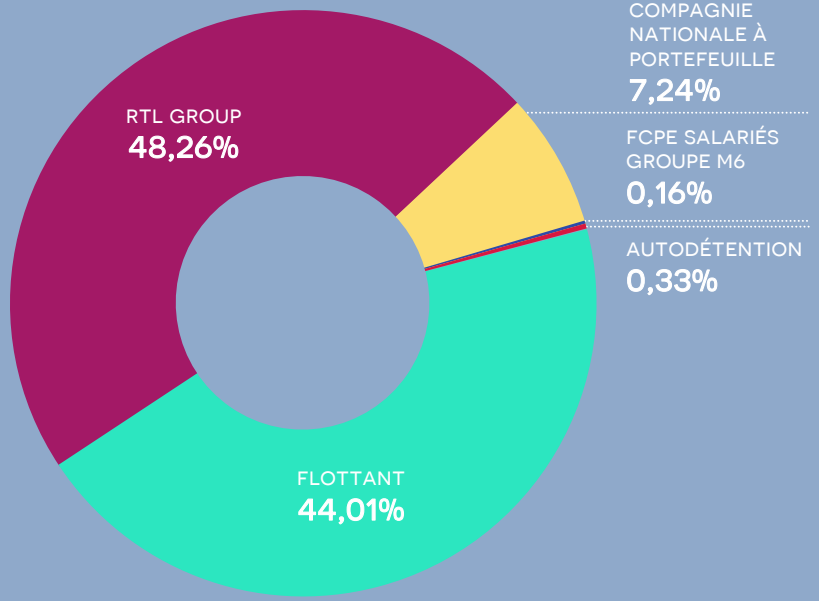

RÉPARTITION DES DROITS DE VOTE

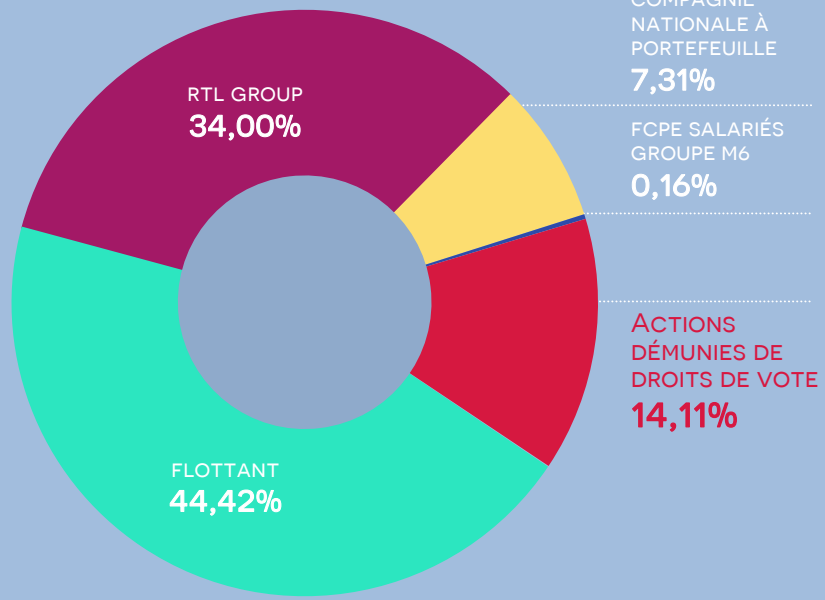

* RTL GROUP DÉTIENT 48,26% DU CAPITAL, MAIS, EN VERTU DE L'ARTICLE 35 DES STATUTS, L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE EST LIMITÉ À 34%

ANNÉE BOURSIÈRE

ENTRE LE 1ER JANVIER 2016 ET LE 25 AVRIL 2017, LE TITRE A PROGRESSÉ DE +31,9%

ÉVOLUTION COMPARÉE DE L'ACTION M6 ET DES INDICES CAC 40 ET STOXX 600 MEDIA

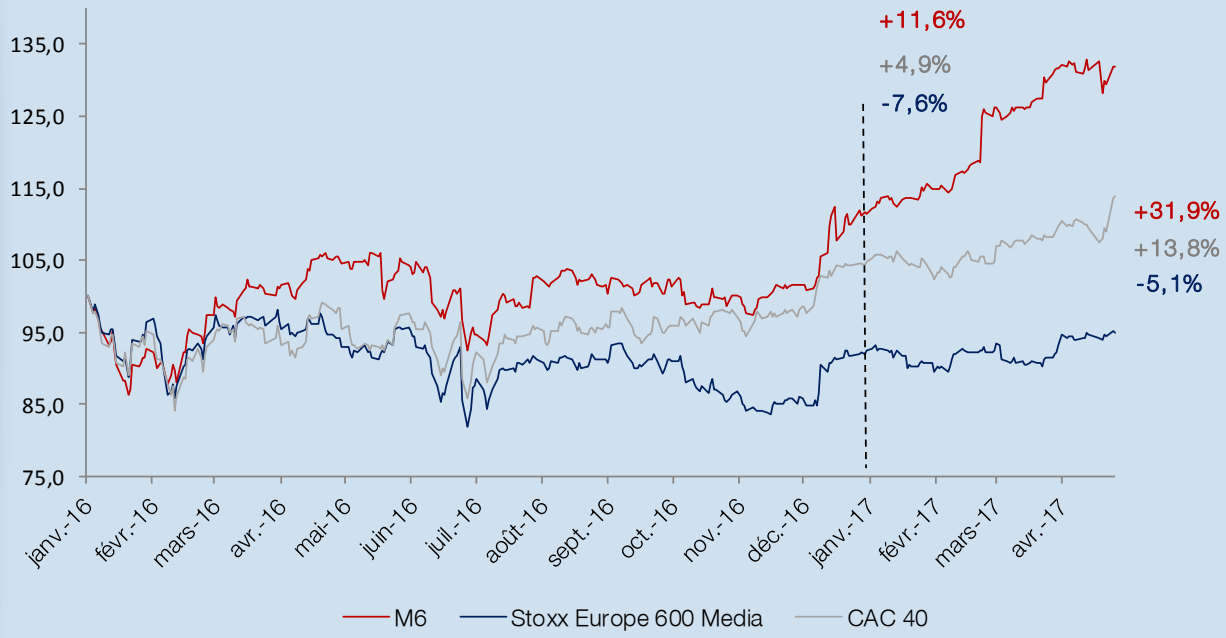

SOURCE : BLOOMBERG

Performance boursière

1987-2017 : UN FORT RETOUR À L'ACTIONNAIRE

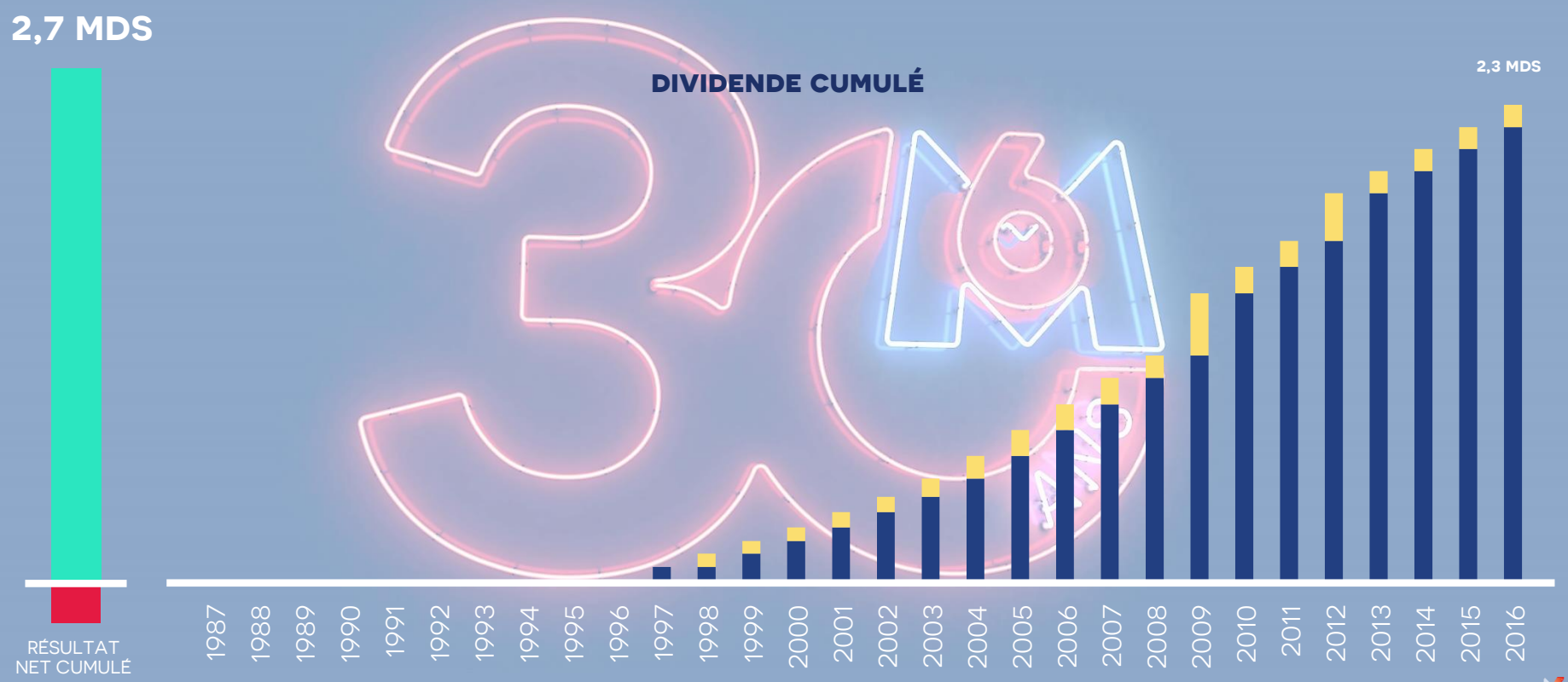

DEPUIS SON INTRODUCTION EN BOURSE, LE RETOUR AUX ACTIONNAIRES DU TITRE M6 EST TRÈS ÉLEVÉ

RENDEMENT ANNUEL MOYEN COMPARÉ DE L'ACTION M6, DE L'ACTION TF1, DU LIVRET A ET DE L'OAT 10 ANS DEPUIS SEPTEMBRE 1994 (DIVIDENDES ET INTÉRÊTS RÉINVESTIS)

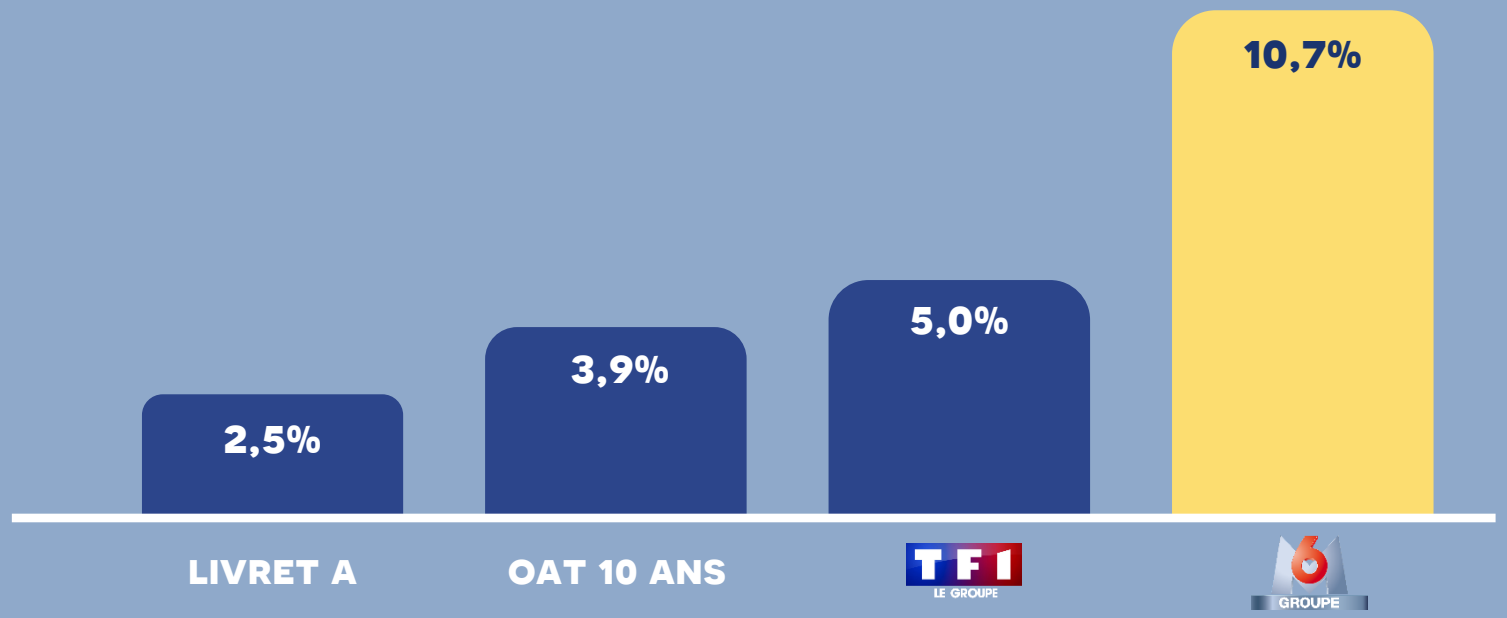

Au 31 décembre 2016
Source : Bloomberg

2. LE 1ER TRIMESTRE — 2017

GROUPE

2017 À DATE : LE GROUPE M6 PROGRESSE EN UN AN

PARTS D'AUDIENCE 4+ DES CHAÎNES DES GROUPES (%)

PARTS D'AUDIENCE FRDA-50 DES CHAÎNES DES GROUPES (%)

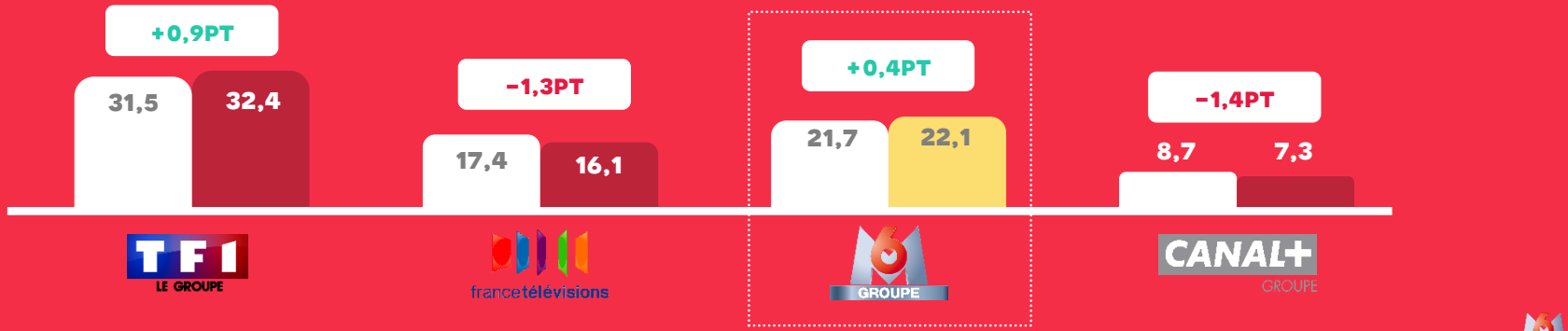

SOURCE : MÉDIAMÉTRIE - MÉDIAMAT S1 À S15 EN 2016 ET 2017

HAUSSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DE L'EBITA

PERSPECTIVES

GROUPE

CHALLENGES 2017

ACQUISITION & PRODUCTION DE CONTENUS

GROUPE M6 · STUDIO · FILMS · STUDIO 89 PRODUCTIONS · C-PRODUCTIONS · MANDARIN CINÉMA

DIFFUSION DE CONTENUS

M6 · W9 · 6ter · PARIS PREMIÈRE · téva · serieclub · Girondins TV · M6 Music

DIVERSIFICATIONS

INTERACTIONS · GIRONDINS DE BORDEAUX · HOME SHOPPING SERVICE · BEST of TV

ACTIVITÉS DIGITALES

iGraal · TUBO · cuisinez · clubic

CONSOLIDER
LES AUDIENCES

CHALLENGES 2017

ACQUISITION & PRODUCTION DE CONTENUS

ACTIVITÉS DIGITALES

DIFFUSION DE CONTENUS

DIVERSIFICATIONS

POURSUIVRE
LES INVESTISSEMENTS
DANS LES CONTENUS

CHALLENGES 2017

ACQUISITION & PRODUCTION DE CONTENUS

INVESTIR
DANS LE DIGITAL

ACTIVITÉS DIGITALES

CHALLENGES 2017

ACQUISITION & PRODUCTION DE CONTENUS

DIFFUSION DE CONTENUS

RADIO

DIVERSIFICATIONS

ACTIVITÉS DIGITALES

PROJET D'ACQUISITION
DU PÔLE RADIO FRANÇAIS
DE RTL GROUP

VIDÉO

3. RAPPORT DU PRÉSIDENT ET OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

M6 GROUPE

PRINCIPAUX TRAVAUX EN 2017

- RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU DIRECTOIRE.

PRINCIPAUX TRAVAUX EN 2016

- L'EXAMEN DE L'INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL ;
- LES PRINCIPAUX PROJETS D'INVESTISSEMENT, NOTAMMENT LE RACHAT DU PÔLE RADIO RTL EN FRANCE, ET DANS LES PROGRAMMES ;
- LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE RACHAT D'ACTIONS POUR ANNULATION ET DE LA CONVENTION-CADRE DE TRÉSORERIE AVEC RTL GROUP ;
- LE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DONNÉE AU DIRECTOIRE DE DONNER DES CAUTIONS, AVALS ET GARANTIES ;
- L'EXAMEN ANNUEL DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES ;
- L'EXAMEN DES COMPTES 2016 ;
- L'EXAMEN DU BUDGET 2017 ;
- L'ÉVALUATION DES TRAVAUX DU CONSEIL.

EVALUATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

- LE CONSEIL DISPOSE DE SUFFISAMMENT D'INFORMATIONS POUR ÊTRE EN MESURE DE SUPERVISER LA PERFORMANCE DU DIRECTOIRE, ET PLUS PARTICULIÈREMENT LA RÉALISATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES ;
- LES MEMBRES DU CONSEIL ESTIMENT AVOIR LA POSSIBILITÉ DE CONTRIBUER AUX DÉBATS ET DISPOSER DE SUFFISAMMENT DE TEMPS POUR EXPRIMER LEUR POINT DE VUE ;
- LES MEMBRES DU CONSEIL SONT SUFFISAMMENT INFORMÉS DE TOUTE ÉVOLUTION EXTERNE SUSCEPTIBLE D'AFFECTER LA SOCIÉTÉ ET SES CONCURRENTS ;
- LES RÉUNIONS SONT CONDUITES DE FAÇON À FAVORISER DES DÉBATS DE QUALITÉ EN TOUTE TRANSPARENCE. LES MEMBRES DU CONSEIL JUGENT D'AILLEURS QUE LE GROUPE A PROGRESSÉ EN LA MATIÈRE PAR RAPPORT À L'ÉVALUATION DE 2016.

COMITÉ D'AUDIT

COMPOSITION

GUY DE PANAFIEU
PRÉSIDENT
MEMBRE INDÉPENDANT

ELMAR HEGGEN

MOUNA SEPEHRI
MEMBRE INDÉPENDANT

GILLES SAMYN
MEMBRE INDÉPENDANT

PRINCIPAUX TRAVAUX EN 2016

- EXAMEN DES COMPTES 2016
- EXAMEN DU BUDGET 2017
- RELECTURE DES PARTIES FINANCIÈRES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
- RELECTURE DU RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GROUPE
- SUIVI DE LA SITUATION DE TRÉSORERIE
- SUIVI DES MISSIONS DE CONTRÔLE INTERNE DE L'EXERCICE
- REVUE DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES
- REVUE DES ASSURANCES DU GROUPE
- REVUE DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
- REVUE DES MISSIONS ET HONORAIRES DES CAC EN 2016 ET DU PLAN D'AUDIT 2016-2017
- SUIVI DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

COMPOSITION

GILLES SAMYN
PRÉSIDENT
MEMBRE INDÉPENDANT

GUILLAUME DE POSCH

GUY DE PANAFIEU
MEMBRE INDÉPENDANT

PRINCIPAUX TRAVAUX EN 2016

- TRAVAUX SUR LA SUCCESSION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE
- CALCUL DE LA PARTIE VARIABLE DES RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE AU TITRE DE 2015
- DÉFINITION DES OBJECTIFS POUR LE CALCUL DES RÉMUNÉRATIONS VARIABLES DES MEMBRES DU DIRECTOIRE POUR L'ANNÉE 2016
- ATTEINTE DES CONDITIONS DE PERFORMANCE REQUISE POUR LES ATTRIBUTIONS D'ACTIONS GRATUITES DE 2014, LIVRABLES LE 15 OCTOBRE 2016, ET DE 2015, LIVRABLES LE 28 JUILLET 2017
- CONDITIONS D'ATTRIBUTION ANNUELLE DES ACTIONS GRATUITES
- VALIDATION DU BARÈME DES JETONS DE PRÉSENCE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

SAY ON PAY 2016

	N. DE TAVERNOST	T. VALENTIN	J.LEFÉBURE	D.LARRAMENDY
PART FIXE	1 000 007 €	495 001 €	399 997 €	300 001 €
PART VARIABLE	1 000 000 €	550 000 €	172 000 €	250 000 €
PART EXCEPTIONNELLE	0	0	0	0
AVANTAGE EN NATURE (VOITURE DE FONCTION)	9 619 €	7 770 €	6 276 €	4 683 €
TOTAL NUMÉRAIRE	**2 009 626 €**	**1 052 771 €**	**578 273 €**	**554 684 €**

SAY ON PAY 2016

	N. DE TAVERNOST	T. VALENTIN	J.LEFÉBURE	D.LARRAMENDY
AGA BASÉES SUR L'ATTEINTE D'UNE **PERFORMANCE ANNUELLE 2016**	16 000	8 000	7 200	6 000
VALEUR DES AGA ATTRIBUÉES	232 160 €	116 080 €	104 472 €	87 060 €

CRITÈRES D'ATTRIBUTION DÉFINITIVE

CONDITIONS DE PERFORMANCE :

1 CRITÈRE FINANCIER SUR UN AN (RÉSULTAT NET)
+ 1 CRITÈRE COMMERCIAL (PDM PUBLICITAIRE) SUR DEUX ANS

CONDITION DE PRÉSENCE A FIN JUILLET 2018
(SOIT DEUX ANNÉES SUPPLÉMENTAIRES)

SAY ON PAY 2016

	N. DE TAVERNOST	T. VALENTIN	J.LEFÉBURE	D.LARRAMENDY
AGA BASÉES SUR L'ATTEINTE D'UNE **PERFORMANCE PLURI-ANNUELLE 2014-2015-2016**	55 000	30 000	25 000	20 000
VS. ENVELOPPE	=	=	=	=
VALEUR DES AGA ATTRIBUÉES	798 050 €	435 300 €	362 750 €	290 200 €

CRITÈRES D'ATTRIBUTION DÉFINITIVE

CONDITION DE PERFORMANCE : CRÉATION DE VALEUR CUMULÉE SUR LES TROIS EXERCICES 2014-2015-2016

CONDITION DE PRÉSENCE A FIN JUILLET 2018 (SOIT DEUX ANNÉES SUPPLÉMENTAIRES)

SAY ON PAY 2016

	N. DE TAVERNOST	T.VALENTIN	J.LEFÉBURE	D.LARRAMENDY
ENGAGEMENT DE NON CONCURRENCE				
DURÉE	12 MOIS	3 MOIS	3 MOIS	12 MOIS
RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE	50% DE LA RÉMUNÉRATION FIXE ET VARIABLE	50% DE LA RÉMUNÉRATION FIXE	50% DE LA RÉMUNÉRATION FIXE	50% DE LA RÉMUNÉRATION
INDEMNITÉS DE RUPTURE				
CAS DE VERSEMENT	TOUS LES CAS DE DÉPART	NON-CONSÉCUTIF À UNE DÉMISSION OU À UN ÉCHEC		CONVENTION NATIONALE DE LA PUBLICITÉ
MONTANT	PLAFONNÉ À 24 MOIS DE RÉMUNÉRATION (YC.INDEMNITÉS LÉGALES ET CONVENTIONNELLES)			
CONDITION DE PERFORMANCE	ATTEINTE D'UN NIVEAU D'EBITA SUR LES 48 DERNIERS MOIS			
RETRAITE COMPLÉMENTAIRE				
RÉGIME	COTISATIONS DÉFINIES			
CARACTÉRISTIQUES	CONSTITUTION D'UN COMPTE INDIVIDUEL D'ÉPARGNE RETRAITE DESTINÉ À FINANCER LE VERSEMENT D'UNE RENTE VIAGÈRE			

SAY ON PAY 2017

	N. DE TAVERNOST
PART FIXE	INCHANGÉE EN 2017 VS. 2016
PART VARIABLE	CRITÈRES : EBITA POUR 70% ET AUDIENCE POUR 30% PLAFOND : 100% DE LA RÉMUNÉRATION FIXE
AVANTAGE EN NATURE	VOITURE DE FONCTION
RÉMUNÉRATION EXCEPTIONNELLE	DOIT POUVOIR ÊTRE JUSTIFIE PAR UN ÉVÈNEMENT TRÈS PARTICULIER
ACTIONS GRATUITES	ANNUELLES : CONDITIONS DE PERFORMANCES : RÉSULTAT NET ET PART DE MARCHÉ PUBLICITAIRE PLURI-ANNUELLES : CONDITION DE PERFORMANCE : CRÉATION DE VALEUR CUMULÉE SUR 3 EXERCICES
ENGAGEMENT DE NON CONCURRENCE	
DURÉE	12 MOIS
RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE	50% DE LA RÉMUNÉRATION FIXE ET VARIABLE
INDEMNITÉS DE RUPTURE	
CAS DE VERSEMENT	TOUS LES CAS DE DÉPART
MONTANT	PLAFONNÉ À 24 MOIS DE RÉMUNÉRATION (YC. INDEMNITÉS LÉGALES ET CONVENTIONNELLES)
CONDITION DE PERFORMANCE	ATTEINTE D'UN NIVEAU D'EBITA SUR LES 48 DERNIERS MOIS
RETRAITE COMPLÉMENTAIRE	
RÉGIME	COTISATIONS DÉFINIES
CARACTÉRISTIQUES	CONSTITUTION D'UN COMPTE INDIVIDUEL D'ÉPARGNE RETRAITE DESTINÉ À FINANCER LE VERSEMENT D'UNE RENTE VIAGÈRE

SAY ON PAY 2017

	T.VALENTIN	J.LEFÉBURE	D.LARRAMENDY
Part fixe	Aucune rémunération fixe au titre de mandat social		
Part variable	Max 165 000€ Critère : audience	Max 51 600€ Critère : audience	Max 50 000€ Critère : EBITA
Rémunération exceptionnelle	doit pouvoir être justifie par un évènement très particulier		
Actions gratuites	annuelles : Conditions de performances : résultat net et part de marché publicitaire Plafond : 100% de la rémunération fixe et variable Pluri-annuelles : condition de performance : création de valeur cumulée sur 3 exercices		
Engagement de non concurrence			
Durée	3 mois	3 mois	12 mois
Rémunération forfaitaire	50% de la rémunération fixe	50% de la rémunération fixe	50% de la rémunération
Indemnités de rupture			
Cas de versement	Non-consécutif à une démission ou à un échec		
Montant	Plafonné à 24 mois de rémunération (yc. indemnités légales et conventionnelles)		Convention nationale de la publicité
Condition de performance	Atteinte d'un niveau d'EBITA sur les 48 derniers mois		
Retraite complémentaire			
Régime	Cotisations définies		
Caractéristiques	Constitution d'un compte individuel d'épargne retraite destiné à financer le versement d'une rente viagère		

Lié exclusivement au contrat de travail

SAY ON PAY CONSEIL DE SURVEILLANCE

RÉMUNÉRATION 2016 DE GUILLAUME DE POSCH, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

30 900€

EN SA QUALITÉ DE PRÉSIDENT DU CONSEIL ET MEMBRE DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2017 DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

LE MONTANT GLOBAL DES JETONS DE PRÉSENCE EST FIXÉ À 236.000€ DEPUIS LE 3 MAI 2012 (AUTORISATION DONNÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE).

RÈGLE DE RÉPARTITION SELON :

- LA QUALITÉ DU MEMBRE (PRÉSIDENT, MEMBRE DE COMITÉ, ...)
- L'ASSIDUITÉ

4. PRÉSENTATION — DES RÉSOLUTIONS

4. PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

RAPPORT DU DIRECTOIRE — À L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

M6 GROUPE

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 1
APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2016

- APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2016
- APPROBATION DES OPÉRATIONS TRADUITES DANS CES COMPTES ET RÉSUMÉES DANS LES RAPPORTS
- APPROBATION DES DÉPENSES ET CHARGES VISÉES À L'ARTICLE 39-4 DU CGI

COMMENTAIRES

RÉSULTAT NET MÉTROPOLE TÉLÉVISION S.A. :
BÉNÉFICE DE 102 459 618,26 €

CAPITAUX PROPRES MÉTROPOLE TÉLÉVISION S.A. :
475,7 M€

DÉPENSES ET CHARGES VISÉES PAR L'ARTICLE 39-4 DU CGI :
53 533 €

CHARGE D'IMPÔT CORRESPONDANTE :
20 267 €

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 2

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS 2016

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2016

COMMENTAIRES

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ
1 278,7 M€

CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE
616,3 M€

TOTAL BILAN
1 261,3 M€

RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AU GROUPE
152 739 319,15 €

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 3

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET FIXATION DU DIVIDENDE

AFFECTATION DU RÉSULTAT

RÉSULTAT DE L'EXERCICE DE MÉTROPOLE TV SA AU 31 DÉCEMBRE 2016 EN M€

DIVIDENDE PROPOSÉ

DIVIDENDE PAR ACTION

0,85€

CALENDRIER

DÉTACHEMENT DU COUPON
MERCREDI 17 MAI 2017

VERSEMENT DU DIVIDENDE
VENDREDI 19 MAI 2017

RÉSOLUTION 3

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET FIXATION DU DIVIDENDE

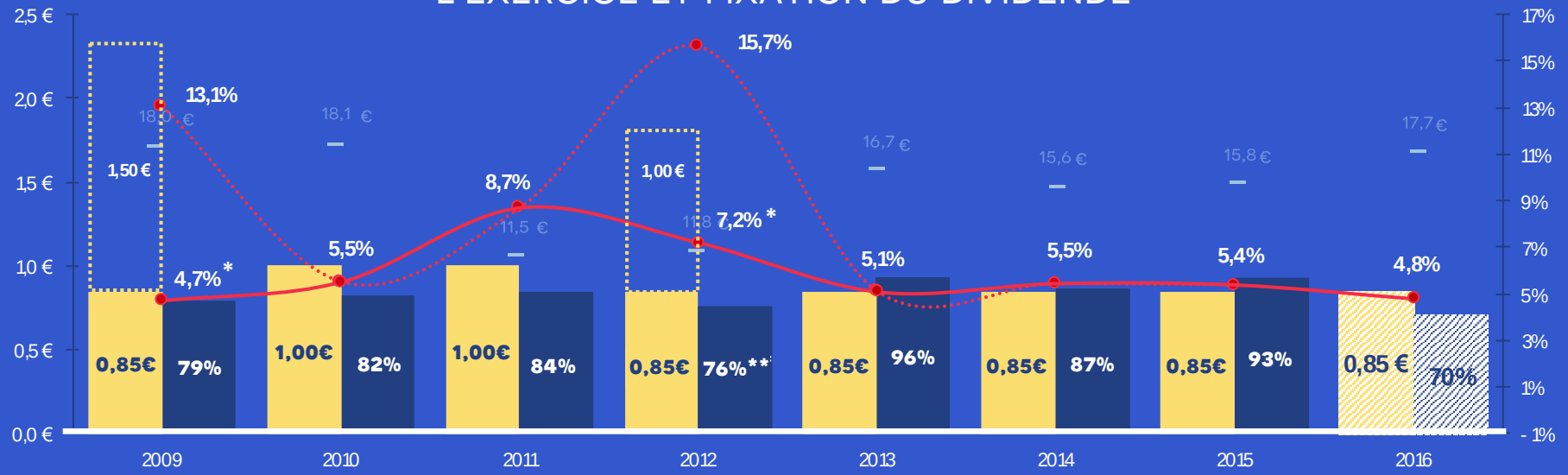

TAUX DE RENDEMENT (CALCULÉ SUR LE DERNIER COURS COTÉ DE L'ANNÉE)

TAUX DE DISTRIBUTION (EN % DU RÉSULTAT ATTRIBUABLE AU GROUPE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES)

DIVIDENDE EXCEPTIONNEL PAR ACTION VERSÉ AU TITRE DE L'EXERCICE

DIVIDENDE ORDINAIRE PAR ACTION VERSÉ AU TITRE DE L'EXERCICE

COURS DE BOURSE AU 31/12

** Taux de distribution hors dividende exceptionnel – ** 79% hors Summit*

RÉSOLUTION 4
APPROBATION DES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS, APPROBATION DES NOUVEAUX ENGAGEMENTS ET CONVENTIONS QUI Y SONT MENTIONNÉS

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTION DE RACHAT D'ACTIONS M6 AUPRÈS D'IMMOBILIÈRE BAYARD D'ANTIN (VIA RTL GROUP) DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS DE L'ARTICLE L225-209 DU CODE DE COMMERCE, SIGNÉE EN DATE DU 11 MAI 2016 :

- LE RESPECT DU PLAFOND LÉGAL DE DÉTENTION DU CAPITAL M6 À 49% IMPOSE À RTL GROUP DE CÉDER À M6 DES ACTIONS LORSQUE LA SOCIÉTÉ MET EN ŒUVRE SON PROGRAMME DE RACHAT
- ENGAGEMENT DE RTL GROUP DE CÉDER DES BLOCS D'ACTIONS HORS MARCHÉ
  - À HAUTEUR DE 49/51ÈME DES QUANTITÉS ACHETÉES PRÉALABLEMENT ACQUISES PAR M6 DANS LE MARCHÉ
  - AU PRIX MOYEN PONDÉRÉ DES RACHATS EFFECTUÉS DANS LE MARCHÉ
- DURÉE DE VALIDITÉ : 12 MOIS

CONVENTION CADRE DE TRÉSORERIE ENTRE M6 ET IMMOBILIÈRE BAYARD D'ANTIN (RTL GROUP), DÉJÀ AUTORISÉE AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS RENOUVELÉE LE 14 NOVEMBRE 2016 :

- PLACEMENTS D'EXCÉDENTS DE TRÉSORERIE DE M6 AUPRÈS DE BAYARD D'ANTIN SANS DÉPASSER 20% DES LIQUIDITÉS BANCAIRES DE M6
- EMPRUNTS D'UN MONTANT MAXIMUM DE 50 M€ AUPRÈS DE BAYARD D'ANTIN SANS DÉPASSER 48% DES MONTANTS EMPRUNTÉS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES
- RÉMUNÉRATION CONFORME AUX CONDITIONS DE MARCHÉ

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 5

APPROBATION DES ENGAGEMENTS ET CONVENTIONS RÉGLEMENTÉS AU BÉNÉFICE DE NICOLAS DE TAVERNOST

APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS, APPROBATION D'UN ENGAGEMENT PRIS AU BÉNÉFICE DE MONSIEUR NICOLAS DE TAVERNOST

ENGAGEMENT SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ENGAGEMENT DE NON-CONCURRENCE

- DURÉE DE 12 MOIS
- RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE À HAUTEUR DE 50% DE SA RÉMUNÉRATION FIXE ET VARIABLE

INDEMNITÉS DE RUPTURE

- S'APPLIQUENT À TOUS LES CAS DE DÉPART
- SOUMISES À DES CONDITIONS DE PERFORMANCE
- 24 MOIS DE RÉMUNÉRATION, **Y COMPRIS INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT ET ENGAGEMENT DE NON-CONCURRENCE**

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 6

APPROBATION DES ENGAGEMENTS ET CONVENTIONS RÉGLEMENTÉS AU BÉNÉFICE DE THOMAS VALENTIN

APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS, APPROBATION D'UN ENGAGEMENT PRIS AU BÉNÉFICE DE MONSIEUR THOMAS VALENTIN

ENGAGEMENT SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

INDEMNITÉS DE RUPTURE

PAS DE VERSEMENT EN CAS DE FAUTE GRAVE OU LOURDE, À UNE DÉMISSION OU À UN ÉCHEC	SOUMISES À DES CONDITIONS DE PERFORMANCE	24 MOIS DE RÉMUNÉRATION, **Y COMPRIS INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT ET ENGAGEMENT DE NON-CONCURRENCE**

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 7

APPROBATION DES ENGAGEMENTS ET CONVENTIONS RÉGLEMENTÉS AU BÉNÉFICE DE JÉRÔME LEFÉBURE

APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS, APPROBATION D'UN ENGAGEMENT PRIS AU BÉNÉFICE DE MONSIEUR JÉRÔME LEFEBURE

ENGAGEMENT SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

INDEMNITÉS DE RUPTURE

PAS DE VERSEMENT EN CAS DE FAUTE GRAVE OU LOURDE, À UNE DÉMISSION OU À UN ÉCHEC	SOUMISES À DES CONDITIONS DE PERFORMANCE	24 MOIS DE RÉMUNÉRATION, **Y COMPRIS INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT ET ENGAGEMENT DE NON-CONCURRENCE**

RÉSOLUTION 8
SAY ON PAY

—

AVIS CONSULTATIF SUR LES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016 À MONSIEUR NICOLAS DE TAVERNOST

COMMENTAIRES

—

EN APPLICATION DE LA RECOMMANDATION DU § 26.2 DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AFEP-MEDEF DE NOVEMBRE 2016

DÉTAILS DE LA RÉMUNÉRATION PRÉSENTÉS DANS LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET DANS LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2016

RÉSOLUTION 9
SAY ON PAY

—

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2017 DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE – APPROBATION DES PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLES AU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

COMMENTAIRES

—

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-82.2 DU CODE DU COMMERCE

DÉTAILS DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2017 PRÉSENTÉS DANS LE RAPPORT RELATIF AUX PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES ATTRIBUABLES AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 10
SAY ON PAY

—

AVIS CONSULTATIF SUR LES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016 À MESSIEURS THOMAS VALENTIN, JÉRÔME LEFEBURE ET THOMAS VALENTIN, MEMBRES DU DIRECTOIRE

COMMENTAIRES

—

EN APPLICATION DE LA RECOMMANDATION DU § 26.2 DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AFEP-MEDEF DE NOVEMBRE 2016

DÉTAILS DE LA RÉMUNÉRATION PRÉSENTÉS DANS LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET DANS LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2016

RÉSOLUTION 11
SAY ON PAY

—

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2017 DES MEMBRES DU DIRECTOIRE – APPROBATION DES PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLES AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE

COMMENTAIRES

—

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-82.2 DU CODE DU COMMERCE

DÉTAILS DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2017 PRÉSENTÉS DANS LE RAPPORT RELATIF AUX PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES ATTRIBUABLES AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

RÉSOLUTION 12
SAY ON PAY

—

AVIS CONSULTATIF SUR LES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016 À MONSIEUR GUILLAUME DE POSCH

COMMENTAIRES

—

EN APPLICATION DE LA RECOMMANDATION DU § 26.2 DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AFEP-MEDEF DE NOVEMBRE 2016

DÉTAILS DE LA RÉMUNÉRATION PRÉSENTÉS DANS LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET DANS LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2016

RÉSOLUTION 13
SAY ON PAY

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2017 DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE – APPROBATION DES PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

COMMENTAIRES

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-82.2 DU CODE DU COMMERCE

DÉTAILS DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2017 PRÉSENTÉS DANS LE RAPPORT RELATIF AUX PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES ATTRIBUABLES AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 14
RACHAT D'ACTIONS

AUTORISATION À DONNER AU DIRECTOIRE À L'EFFET DE FAIRE RACHETER PAR LA SOCIÉTÉ SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DU COMMERCE

CONDITIONS

IL EST PROPOSÉ DE RECONDUIRE LA LIMITE DE RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS À 10% DU CAPITAL. CETTE AUTORISATION DOIT ÊTRE RENOUVELÉE CHAQUE ANNÉE.
CES INTERVENTIONS SONT ENCADRÉES DE LA FAÇON SUIVANTE :

- PRIX MAXIMUM D'ACHAT : **25€**
- RACHAT LIMITÉ À **10%** DU CAPITAL
- MONTANT MAXIMAL AUTORISÉ : **316 035 620,0€**
- AUTORISATION VALABLE POUR UNE PÉRIODE DE **18 MOIS**

OBJECTIFS

- ANIMATION DE MARCHÉ ET LIQUIDITÉ DU TITRE PAR UN CONTRAT DE LIQUIDITÉ
- CONSERVATION ET REMISE À L'ÉCHANGE OU AU PAIEMENT LORS D'UNE ÉVENTUELLE OPÉRATION DE CROISSANCE EXTERNE
- COUVERTURE DE PLANS D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET AUTRES FORMES D'ALLOCATIONS D'ACTIONS AUX SALARIÉS ET/OU MANDATAIRES SOCIAUX
- COUVERTURE DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION D'ACTIONS
- ANNULATION D'ACTIONS

4. PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

RAPPORT DU DIRECTOIRE — À L'ASSEMBLÉE

Résolutions à caractère extraordinaire

GROUPE

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 15

ANNULATION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

AUTORISATION À DONNER AU DIRECTOIRE EN VUE D'ANNULER LES ACTIONS RACHETÉES PAR LA SOCIÉTÉ DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE

CONDITIONS

ANNULATION LIMITÉE À **10%** DES ACTIONS PROPRES DÉTENUES SUITE À DES RACHATS RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT PRÉVU DANS LA RÉSOLUTION 14, EUX-MÊMES LIMITÉS À 10%.

AUTORISATION VALABLE POUR UNE PÉRIODE DE **24 MOIS.**

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 16

AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS ADHÉRENTS À UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU DIRECTOIRE POUR AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D'ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DE DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT DES ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

COMMENTAIRES

DÉLÉGATION POUR UNE DURÉE DE **26 MOIS** À COMPTER DE LA PRÉSENTE ASSEMBLÉE

LIMITATION DU MONTANT NOMINAL MAXIMUM DE LA OU DES AUGMENTATIONS POUVANT ÊTRE RÉALISÉES À **1,5% DU MONTANT DU CAPITAL SOCIAL**

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 17
POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DONNE TOUS POUVOIRS AU PORTEUR D'UN EXEMPLAIRE, D'UNE COPIE OU D'UN EXTRAIT DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL À L'EFFET D'ACCOMPLIR TOUTES LES FORMALITÉS DE DÉPÔT ET DE PUBLICITÉ REQUISES PAR LA LOI.

COMMENTAIRES

PERMETTRE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS LÉGALES CONSÉCUTIVES À L'ASSEMBLÉE

5. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES –

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

LISTE DES RAPPORTS PRÉSENTÉS

- Rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- Rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- Rapport établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques
- Rapport spécial sur les conventions et engagements règlementés visés à l'article L. 225-86 et suivants du Code du Commerce
- Rapport sur la réduction de capital prévue par la 15ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2017
- Rapport sur la délégation à donner au Directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants
- Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

6. RÉPONSE AUX QUESTIONS DES ACTIONNAIRES

7. VOTE — DES RÉSOLUTIONS

GROUPE

FONCTIONNEMENT DES BOÎTIERS DE VOTE

1 CARTE À PUCE

LE BOÎTIER NE PEUT FONCTIONNER QUE SI VOTRE CARTE À PUCE EST CORRECTEMENT INSÉRÉE

2 POUR VOTER

APPUYEZ SIMPLEMENT SUR LA TOUCHE CORRESPONDANT À VOTRE CHOIX :
1 = POUR
2 = CONTRE
3 = ABSTENTION

3 MESSAGE SUR LA LIGNE DU BAS DE L'ÉCRAN DU BAS DE L'ÉCRAN DU BOÎTIER

MENTION "ACQUITTÉ" : VOTRE VOTE EST EFFECTIVEMENT PRIS EN COMPTE
MENTION "VOTÉ" : LE VOTE EST FERMÉ ET VOTRE VOTE EST ENREGISTRÉ DÉFINITIVEMENT

7. VOTE DES RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 1

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016, APPROBATION DES DÉPENSES ET CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES RAPPORTS DU DIRECTOIRE ET DES OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016, APPROUVE, TELS QU'ILS ONT ÉTÉ PRÉSENTÉS, LES COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS À CETTE DATE SE SOLDANT PAR UN BÉNÉFICE DE 102 459 618,26 EUROS.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE APPROUVE SPÉCIALEMENT LE MONTANT GLOBAL, S'ÉLEVANT À 53 533 EUROS, DES DÉPENSES ET CHARGES VISÉES AU 4 DE L'ARTICLE 39 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS, AINSI QUE L'IMPÔT CORRESPONDANT.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 2

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES RAPPORTS DU DIRECTOIRE, DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016, APPROUVE CES COMPTES TELS QU'ILS ONT ÉTÉ PRÉSENTÉS SE SOLDANT PAR UN BÉNÉFICE (PART DU GROUPE) DE 152 739 319,15 EUROS.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 3

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET FIXATION DU DIVIDENDE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, SUR PROPOSITION DU DIRECTOIRE, DÉCIDE DE PROCÉDER À L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016 SUIVANTE :

ORIGINE

- BÉNÉFICE DE L'EXERCICE **102 459 618,26 €**
- REPORT À NOUVEAU **306 763 473,40 €**

AFFECTATION

- DIVIDENDES **107 452 110,80 €**
- REPORT À NOUVEAU **301 770 980,86 €**

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 4

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS ET APPROBATION DE CES CONVENTIONS

STATUANT SUR LE RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS QUI LUI A ÉTÉ PRÉSENTÉ, L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE APPROUVE ET RATIFIE LES CONVENTIONS NOUVELLES QUI Y SONT MENTIONNÉES.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 5

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS ET APPROBATION D'UN ENGAGEMENT PRIS AU BÉNÉFICE DE MONSIEUR NICOLAS DE TAVERNOST

STATUANT SUR LE RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS QUI LUI A ÉTÉ PRÉSENTÉ, L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE APPROUVE L'ENGAGEMENT PRIS PAR LA SOCIÉTÉ AU BÉNÉFICE DE MONSIEUR NICOLAS DE TAVERNOST, PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE, CORRESPONDANT À DES INDEMNITÉS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DUES À RAISON DE LA CESSATION DE SES FONCTIONS.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PREND ACTE QUE LA PRÉSENTE APPROBATION DE L'ENGAGEMENT MODIFIÉ VAUT ÉGALEMENT APPROBATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.225-90-1 ALINÉA 4 DU CODE DE COMMERCE DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DE SON MANDAT DE PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 6

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS ET APPROBATION D'UN ENGAGEMENT PRIS AU BÉNÉFICE DE MONSIEUR THOMAS VALENTIN

STATUANT SUR LE RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS QUI LUI A ÉTÉ PRÉSENTÉ, L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE APPROUVE L'ENGAGEMENT PRIS PAR LA SOCIÉTÉ AU BÉNÉFICE DE MONSIEUR THOMAS VALENTIN, MEMBRE DU DIRECTOIRE, CORRESPONDANT À DES INDEMNITÉS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DUES À RAISON DE LA CESSATION DE SES FONCTIONS.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 7

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS ET APPROBATION D'UN ENGAGEMENT PRIS AU BÉNÉFICE DE MONSIEUR JÉRÔME LEFEBURE

STATUANT SUR LE RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS QUI LUI A ÉTÉ PRÉSENTÉ, L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE APPROUVE L'ENGAGEMENT PRIS PAR LA SOCIÉTÉ AU BÉNÉFICE DE MONSIEUR JÉRÔME LEFEBURE, MEMBRE DU DIRECTOIRE, CORRESPONDANT À DES INDEMNITÉS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DUES À RAISON DE LA CESSATION DE SES FONCTIONS.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 8

AVIS SUR LES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016 À MONSIEUR NICOLAS DE TAVERNOST, PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, CONSULTÉE EN APPLICATION DE LA RECOMMANDATION DU § 26.2 DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AFEP-MEDEF DE NOVEMBRE 2016, LEQUEL CONSTITUE LE CODE DE RÉFÉRENCE DE LA SOCIÉTÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-68 DU CODE DE COMMERCE, ÉMET UN AVIS FAVORABLE SUR LES ÉLÉMENTS

DE LA RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016 À MONSIEUR NICOLAS DE

TAVERNOST, PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE, TELS QUE PRÉSENTÉS DANS LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2016 AU PARAGRAPHE 8.2.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 9

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2017 DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE – APPROBATION DES PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLES AU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

CONNAISSANCE PRISE DU RAPPORT PRÉVU PAR L'ARTICLE L. 225-82-2 DU CODE DE COMMERCE, L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, STATUANT AUX CONDITIONS DE QUORUM ET DE MAJORITÉ REQUISES POUR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES, APPROUVE LES PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE PRÉSENTÉS DANS LE RAPPORT PRÉCITÉ ET ATTRIBUABLES, EN RAISON DE SON MANDAT, AU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 10

AVIS CONSULTATIF SUR LES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016 À MESSIEURS THOMAS VALENTIN, JÉRÔME LEFEBURE ET THOMAS VALENTIN, MEMBRES DU DIRECTOIRE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, CONSULTÉE EN APPLICATION DE LA RECOMMANDATION DU § 26.2 DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AFEP-MEDEF DE NOVEMBRE 2016, LEQUEL CONSTITUE LE CODE DE RÉFÉRENCE DE LA SOCIÉTÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-68 DU CODE DE COMMERCE, ÉMET UN AVIS FAVORABLE SUR LES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016 À MESSIEURS THOMAS VALENTIN, JÉRÔME LEFEBURE, ET DAVID LARRAMENDY, MEMBRES DU DIRECTOIRE TELS QUE PRÉSENTÉS DANS LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2016 AU PARAGRAPHE 8.2.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 11

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2017 DES MEMBRES DU DIRECTOIRE – APPROBATION DES PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLES AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE

CONNAISSANCE PRISE DU RAPPORT PRÉVU PAR L'ARTICLE L. 225-82-2 DU CODE DE COMMERCE, L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, STATUANT AUX CONDITIONS DE QUORUM ET DE MAJORITÉ REQUISES POUR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES, APPROUVE LES PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE PRÉSENTÉS DANS LE RAPPORT PRÉCITÉ ET ATTRIBUABLES, EN RAISON DE LEURS MANDATS DE MEMBRE DU DIRECTOIRE.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 12

AVIS SUR LES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE PAR MÉTROPOLE TÉLÉVISION AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016 À MONSIEUR GUILLAUME DE POSCH, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, CONSULTÉE EN APPLICATION DE LA RECOMMANDATION DU § 26.2 DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AFEP-MEDEF DE NOVEMBRE 2016, LEQUEL CONSTITUE LE CODE DE RÉFÉRENCE DE LA SOCIÉTÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-68 DU CODE DE COMMERCE, ÉMET UN AVIS FAVORABLE SUR LES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE PAR MÉTROPOLE TÉLÉVISION AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016 À MONSIEUR GUILLAUME DE POSCH, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, TELS QUE PRÉSENTÉS DANS LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2016 AU PARAGRAPHE 8.2.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 13

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2017 DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE – APPROBATION DES PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

CONNAISSANCE PRISE DU RAPPORT PRÉVU PAR L'ARTICLE L. 225-82-2 DU CODE DE COMMERCE, L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, STATUANT AUX CONDITIONS DE QUORUM ET DE MAJORITÉ REQUISES POUR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES, APPROUVE LES PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE PRÉSENTÉS DANS LE RAPPORT PRÉCITÉ ET ATTRIBUABLES PAR MÉTROPOLE TÉLÉVISION, EN RAISON DE LEURS MANDATS DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 14

AUTORISATION À DONNER AU DIRECTOIRE À L'EFFET DE FAIRE RACHETER PAR LA SOCIÉTÉ SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DU COMMERCE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, CONNAISSANCE PRISE DU RAPPORT DU DIRECTOIRE, AUTORISE CE DERNIER, POUR UNE PÉRIODE DE DIX-HUIT MOIS, CONFORMÉMENT AUX ARTICLES L. 225-209 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE, À PROCÉDER À L'ACHAT, EN UNE OU PLUSIEURS FOIS AUX ÉPOQUES QU'IL DÉTERMINERA, D'ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ DANS LA LIMITE DE 10 % DU NOMBRE D'ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL, LE CAS ÉCHÉANT AJUSTÉ AFIN DE TENIR COMPTE DES ÉVENTUELLES OPÉRATIONS D'AUGMENTATION OU DE RÉDUCTION DE CAPITAL POUVANT INTERVENIR PENDANT LA DURÉE DU PROGRAMME.

CETTE AUTORISATION MET FIN À L'AUTORISATION DONNÉE AU DIRECTOIRE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 AVRIL 2016 DANS SA DOUZIÈME RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE.

7. VOTE DES RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

M6 GROUPE

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 15

AUTORISATION À DONNER AU DIRECTOIRE EN VUE D'ANNULER LES ACTIONS RACHETÉES PAR LA SOCIÉTÉ DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, CONNAISSANCE PRISE DU RAPPORT DU DIRECTOIRE ET DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

1. DONNE AU DIRECTOIRE L'AUTORISATION D'ANNULER, SUR SES SEULES DÉCISIONS, EN UNE OU PLUSIEURS FOIS, DANS LA LIMITE DE 10 % DU CAPITAL CALCULÉ AU JOUR DE LA DÉCISION D'ANNULATION, DÉDUCTION FAITE DES ÉVENTUELLES ACTIONS ANNULÉES AU COURS DES 24 DERNIERS MOIS PRÉCÉDENTS, LES ACTIONS QUE LA SOCIÉTÉ DÉTIENT OU POURRA DÉTENIR PAR SUITE DES RACHATS RÉALISÉS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE AINSI QUE DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL À DUE CONCURRENCE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES EN VIGUEUR,
2. FIXE À VINGT-QUATRE MOIS À COMPTER DE LA PRÉSENTE ASSEMBLÉE, LA DURÉE DE VALIDITÉ DE LA PRÉSENTE AUTORISATION,
3. DONNE TOUS POUVOIRS AU DIRECTOIRE POUR RÉALISER LES OPÉRATIONS NÉCESSAIRES À DE TELLES ANNULATIONS ET AUX RÉDUCTIONS CORRÉLATIVES DU CAPITAL SOCIAL, MODIFIER EN CONSÉQUENCE LES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ ET ACCOMPLIR TOUTES LES FORMALITÉS REQUISES.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 16

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU DIRECTOIRE POUR AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D'ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DE DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT DES ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 3332-18 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT DU DIRECTOIRE ET DU RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, STATUANT EN APPLICATION DES ARTICLES L. 225-129-6 ET L. 225-138-1 DU CODE DE COMMERCE ET L. 3332-18 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL AUTORISE LE DIRECTOIRE, À AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL EN UNE OU PLUSIEURS FOIS PAR L'ÉMISSION D'ACTIONS ORDINAIRES OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ AVEC SUPPRESSION DE DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT DES ADHÉRENTS À UN OU PLUSIEURS PLANS D'ÉPARGNE ENTREPRISE OU DE GROUPE ÉTABLIS PAR LA SOCIÉTÉ ET/OU LES ENTREPRISES FRANÇAISES OU ÉTRANGÈRES QUI LUI SONT LIÉES DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE L.225-180 DU CODE DE COMMERCE ET DE L'ARTICLE L.3344-1 DU CODE DU TRAVAIL.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 17

POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DONNE TOUS POUVOIRS AU PORTEUR D'UN EXEMPLAIRE, D'UNE COPIE OU D'UN EXTRAIT DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL À L'EFFET D'ACCOMPLIR TOUTES LES FORMALITÉS DE DÉPÔT ET DE PUBLICITÉ REQUISES PAR LA LOI.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT, PARTICULIÈREMENT CELLES CONCERNANT LES PRÉVISIONS DES PERFORMANCES À VENIR DU GROUPE M6, SONT DES DÉCLARATIONS PRÉVISIONNELLES ET PEUVENT ÊTRE SUJETTES À CERTAINS RISQUES ET INCERTITUDES.

TOUTE RÉFÉRENCE À DES PERFORMANCES PASSÉES DU GROUPE M6 NE DOIT PAS ÊTRE PRISE COMME UN INDICATEUR DE PERFORMANCES FUTURES.

LE CONTENU DE CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UN DOCUMENT COMMERCIAL OU UNE SOLLICITATION À L'ACHAT OU À LA VENTE D'ACTIONS DU GROUPE M6.

LES INVESTISSEURS ET LES DÉTENTEURS DE VALEURS MOBILIÈRES PEUVENT OBTENIR GRATUITEMENT COPIE DES DOCUMENTS DÉPOSÉS PAR LE GROUPE M6 AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS (WWW.AMF-FRANCE.ORG) OU DIRECTEMENT AUPRÈS DE M6.

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

26 AVRIL 2017